



CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL

Bilan de Radio France

Année 2012

Octobre 2013

© CONSEIL SUPERIEUR DE L'AUDIOVISUEL

Direction des programmes
Service de l'information et de la documentation

Bilan de Radio France

Année 2012

Sommaire

Synthèse	5
Rapide panorama du bilan 2012	9
1. Evolution des programmes	13
2. Obligations générales	17
3. Obligations particulières	27
4. Publicité et parrainage	41
5. Relations avec les autres organismes du service public	45
Annexes (<i>liste</i>)	51

Synthèse

L'année 2012 correspond à la troisième année d'application du Contrat d'objectifs et de moyens (COM) conclu pour la période 2010-2014. Dans un contexte économique difficile en raison notamment de la réduction de la dotation publique, Radio France a poursuivi son développement et s'est efforcée de mettre en œuvre les engagements que le groupe public a souscrits dans le cadre du COM signé avec l'Etat.

Le Conseil a entendu, le 16 octobre dernier, l'ensemble des responsables de Radio France¹ dans le cadre de l'audition qu'il organise annuellement pour examiner le bilan de l'année précédente.

Comme il l'a fait en juillet 2013 pour France Télévisions, il a souhaité, à l'issue de cette l'audition, que le bilan de la société soit accompagné d'une synthèse assortie de préconisations.

Les lignes éditoriales de certaines chaînes de Radio France devraient être stabilisées

Le Conseil note que le repositionnement de la station *Le Mouv'* prévu par le COM 2010-2014 pour en faire une radio « généraliste à dominante musicale »², mêlant émissions d'information, de débats et de musique, n'a pas eu l'incidence positive espérée, en termes d'audience. Le Conseil constate que le changement fréquent de ligne éditoriale nuit à son audience. Il serait donc souhaitable que Radio France puisse déterminer et stabiliser une ligne éditoriale susceptible de permettre à la station de regagner son public. Il note à cet égard que, lors de l'audition précitée du 16 octobre 2013, les représentants de Radio France ont annoncé une nouvelle grille pour janvier 2014.

Malgré une évolution dans l'offre de programmes de France Info, le Conseil relève une baisse d'audience au cours de l'exercice 2012 qui s'accroît en 2013³. France Info semble avoir multiplié les émissions de débats ou consacrées à l'analyse des sujets. Il conviendrait de renforcer son rôle de référence en matière d'information ainsi que le prévoit le COM 2010-2014. A cet égard, le Conseil constate que les grilles de rentrée 2013 sont présentées comme renforçant le décryptage de l'information au travers de reportages plus longs et d'émissions d'analyse.

Le Conseil prend acte, s'agissant de France Musique, du souhait de Radio France de rendre sa programmation plus accessible au public et de proposer un programme musical aux heures de travail pour la population active.

¹ Etaient présents : J-L HEES, Président de Radio France ; Catherine SUEUR, directrice générale ; Jean-Michel KANDIN, DGA Technique et technologies nouvelles ; Joël RONEZ, directeur des nouveaux médias et directeur du Mouv' ; Philippe VAL, directeur de France Inter ; Pierre-Marie CHRISTIN, directeur de France Info ; Claude PERRIER, directeur de France Bleu ; Olivier MOREL-MAROGER, directeur de France Musique ; Julien DELLIFIORI, directeur de Fip et Bérénice RAVACHE, Secrétaire générale du groupe. Etaient excusés Olivier POIVRE D'ARVOR, directeur de France Culture.

² Source : Contrat d'objectifs et de moyens de Radio France, conclu pour la période 2010-2014

³ Source : Médiamétrie

Une révision du Cahier des missions et des charges de Radio France est préconisée

Le cahier des charges de Radio France, qui est fixé par décret⁴, date du 13 novembre 1987 et sa dernière modification est intervenue en 2006.

Le Conseil estime que certaines dispositions de ce cahier des charges devraient être actualisées, d'autres renforcées, en particulier les obligations déontologiques. En effet, l'insertion de dispositions relatives à la maîtrise de l'antenne, à l'encadrement des émissions faisant appel à la participation du public, au pluralisme et à l'honnêteté de l'information ainsi qu'aux procédures judiciaires permettrait de veiller plus efficacement au respect des exigences déontologiques dans les programmes diffusés.

Radio France est encouragée à mieux exposer la musique

S'agissant des chansons d'expression originale française, la part de celles-ci dans la programmation de la station *Le Mouv'* s'établit à 31,4% en 2012, en diminution de 1,5 point par rapport à 2011⁵. Le Conseil constate que cette baisse est une constante depuis plusieurs années. La diffusion majoritaire de chansons d'expression originale française doit constituer l'une des missions prioritaires du groupe public. En outre, il estime que la diminution constante de la part des chansons d'expression originale française sur le *Mouv'* n'est pas acceptable et qu'il conviendrait d'y remédier.

S'agissant de la place réservée sur les antennes de Radio France aux formations orchestrales et chorales dont elle a la charge, le Conseil constate une diminution de celle-ci au cours de l'exercice 2012⁶ (190 concerts ont été produits par les formations orchestrales et vocales de Radio France contre 222 en 2011 et 205 en 2010). Le Conseil estime que Radio France doit inverser l'évolution constatée en réservant une place privilégiée aux formations permanentes dont elle a la charge.

Par ailleurs le Conseil constate que peu de concerts des formations de Radio France ont bénéficié de captations télévisuelles.

Radio France est encouragée à poursuivre le développement de son action en matière d'éducation

Le Conseil note la diffusion sur les antennes de Radio France de nombreuses émissions consacrées à l'éducation. Il encourage Radio France à développer davantage son offre éducative, en mettant par exemple à disposition du public ces émissions sur son offre délinéarisée. Un partenariat avec le ministère de l'éducation nationale pourrait par ailleurs être envisagé afin de renforcer cette offre.

⁴ Décret du 13 novembre 1987 portant approbation des cahiers des missions et des charges de la société Radio France

⁵ Source Kantar Média

⁶ Les formations orchestrales seules ont, quant à elles, bénéficié d'une augmentation (104 en 2010, 120 en 2011 et 131 concerts en 2012).

Radio France doit continuer à développer son offre dans l'environnement numérique

Fort de la stratégie numérique qu'il a mis en place dès 2011⁷, le groupe public a développé une politique ambitieuse en matière de nouveaux média qui s'est traduite par l'enrichissement du contenu des antennes (notamment la mise en place de nouveaux sites web, d'applications mobiles et des tablettes) et par le lancement de contenus originaux, spécifiquement conçus pour le web. Le Conseil encourage Radio France à amplifier le développement de son offre numérique comme le prévoit le plan sur la stratégie numérique du groupe.

Le renforcement de la place des femmes dans l'entreprise et sur les antennes doit rester un impératif pour les années à venir

Le Conseil note les engagements pris par Radio France concernant la place des femmes lors de l'obtention du Label diversité⁸. Parmi les axes prioritaires de sa politique relative à la diversité figure en effet l'engagement d'améliorer de façon ambitieuse la politique d'égalité entre les hommes et les femmes au sein de l'entreprise.

En outre, la journée internationale des droits des femmes du 8 mars a été l'occasion pour Radio France de lancer une vaste démarche en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes avec notamment la mise en place d'un observatoire des pratiques et l'incitation, dans les rédactions, à recourir à davantage de femmes pour la politique d'invitation dans les programmes. Le Conseil ne peut qu'encourager le groupe public à amplifier ce mouvement.

Le Conseil regrette cependant que les femmes restent sous-représentées au sein de l'entreprise, jusqu'aux responsabilités les plus élevées (selon les chiffres fournis par Radio France, elles représenteraient 42% du personnel). Il invite Radio France à y remédier dans les années à venir.

S'agissant des femmes expertes intervenant à l'antenne, le Conseil prend acte de l'engagement pris par le Président de Radio France, lors de son audition, de renforcer leur présence et souhaite qu'il fixe un objectif chiffré à cette fin.

L'obtention du Label diversité par le groupe public devrait s'accompagner d'actions exemplaires s'agissant de la représentation de la diversité dans les programmes

L'obtention par Radio France du Label diversité en 2013 impose au groupe public d'être exemplaire en matière de représentation de la diversité de la société française dans ses programmes ainsi que dans ses équipes. Le groupe public a annoncé un plan d'actions renforcé pour remédier à un certain nombre de faiblesses dans l'égalité de gestion des carrières⁹. Le Conseil se montrera particulièrement vigilant pour la mise en œuvre de ces engagements.

⁷ Le développement des nouveaux médias et des supports numériques est l'une des priorités de Radio France. Le budget destiné aux nouveaux médias est en effet passé de 4,3 à 6,7 millions entre 2011 et 2012 et le nombre de personnes affectées à ces thématiques est passé de 70 en 2011 à 140 en 2013

⁸ Source : communiqué de Radio France sur l'obtention du Label diversité.

⁹ Source : communiqué de Radio France sur l'obtention du Label diversité.

Lors de leur audition, les représentants de Radio France ont indiqué au Conseil que, en 2012, les personnes handicapées représentaient 2,92% du personnel de Radio France. En 2008, elles ne représentaient que 1,88% du personnel¹⁰. Le Conseil encourage Radio France à continuer de faire évoluer ce taux pour les années à venir avec pour objectif d'atteindre le taux prévu dans la loi¹¹.

S'agissant de la diversité à l'antenne, le Conseil souhaite que Radio France s'assure que les intervenants (animateurs, chroniqueurs, invités) reflètent au mieux la diversité de la société française dans toutes ses composantes et invite Radio France à faire part au Conseil du respect de cette obligation.

Radio France doit assurer une meilleure maîtrise de ses charges de personnel

Les représentants de Radio France ont insisté, lors de leur audition, sur le fait que dans un contexte de restrictions budgétaires, qui s'accroît en 2013, Radio France avait mis en place un plan de maîtrise des dépenses de l'entreprise.

Même si l'augmentation des charges de personnel a été moindre en 2012 (+1,1%) que celle relevée les années précédentes (+3,8% en 2011), le Conseil attire l'attention du groupe public sur la nécessaire maîtrise de cette dépense.

¹⁰ Source : rapport d'exécution du COM sur l'exercice 2012 et information donnée lors de l'audition de Radio France

¹¹ Pour rappel, le taux d'emploi des personnes en situation de handicap, qui résulte des dispositions de la loi n°87-517 du 10 juillet 1987 en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés, est fixé à 6% de l'effectif total pour toutes les entreprises de 20 salariés et plus

Rapide panorama du bilan 2012

Evénements marquants

Radio France a continué de mettre en œuvre en 2012 un certain nombre d'engagements souscrits par la société dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens (COM) signé avec l'Etat pour la période 2010-2014 en procédant à des évolutions dans la programmation des chaînes et à des aménagements du contenu de certaines émissions, en poursuivant le développement des grandes orientations lancées en 2011 par la direction des nouveaux médias et en renforçant sa collaboration avec d'autres sociétés de l'audiovisuel.

Par ailleurs, au cours de l'année 2012, plusieurs changements sont intervenus dans l'organigramme avec notamment les nominations de Catherine Sueur à la direction générale, de Virginie Cleve au pôle marketing de la direction des nouveaux médias de Radio France ; de Bernard Chereze à la direction artistique de la plateforme musique des nouveaux médias et de Pierre-Marie Christin à la direction de France Info, en remplacement de Philippe Chaffanjon.

- **Les caractéristiques de la programmation**

En termes de programmation, quelques changements ont été constatés au cours de l'année 2012.

D'une manière générale, l'information a été renforcée sur l'ensemble des chaînes du groupe Radio France, en raison notamment des élections présidentielles. France Culture, France Info et France Musique ont mis l'accent sur les programmes d'information à caractère économique.

De nouvelles émissions et séquences, proposées notamment sur France Inter et France Info, ont abordé sous l'angle sociétal et culturel, la question de l'identité et de la diversité de la communauté nationale.

Les émissions de divertissements ont été renouvelées sur France Inter. Il en a été de même pour les émissions à caractère culturel, diffusées en fin de semaine sur France Inter et France Culture.

Enfin, les tranches nocturnes composées de rediffusions et de musique ont été allongées sur France Inter et sur France Musique.

- **Le relatif respect des obligations issues du cahier des missions et des charges de Radio France**

La plupart des obligations issues du cahier des missions et des charges de Radio France ont été respectées.

Le Conseil note avec satisfaction qu'aucune intervention du Conseil en matière de déontologie des contenus audiovisuels n'a été relevée au cours de l'année 2012 (cf. p 14).

Il regrette toutefois avoir dû intervenir à trois reprises en matière de publicité pour non-respect des articles 34, 40 et 43 de son cahier des missions et des charges (cf. p 28).

- **Le développement de la stratégie numérique du groupe**

Dès septembre 2012, le développement des nouveaux médias et des supports numériques s'est traduit, d'une part, par l'enrichissement du contenu des antennes (notamment la refonte des sites de chaînes et la mise en place de nouveaux sites web, d'applications mobiles et des tablettes), et d'autre part, par le lancement de contenus originaux, spécifiquement conçus pour le web.

Par ailleurs, concernant la RNT, le gouvernement n'a pas exercé son droit de préemption pour des fréquences pour les stations du groupe public sur les zones de Paris, Marseille et Nice.

- **Le renforcement de la collaboration de Radio France avec l'Institut national de l'audiovisuel (INA) et le réseau Outremer 1ère**

La collaboration avec l'INA a porté, comme chaque année, sur la conservation et la numérisation de la mémoire radiophonique de la société Radio France ainsi que sur la consultation et l'utilisation des archives de l'INA. Il est toutefois à noter que le nombre d'émissions transférées à l'INA sous la forme de fichiers sonores a considérablement augmenté en 2012 (cf. p 30).

S'agissant de la collaboration avec le réseau Outremer 1^{ère}, elle s'est traduite par un travail régulier entre les équipes de Radio France et celles du réseau. Ce travail a donné lieu à une meilleure couverture de l'actualité ultramarine sur les antennes de Radio France (cf. p 31).

Audiences

- **Audiences nationales**

Audience cumulée (AC) et part d'audience (PDA), lundi – vendredi

	Année 2012 (1)		Rappel Année 2011 (2)		Evolution 2012/2011	
	AC	PDA	AC	PDA	AC	PDA
Ensemble des stations de Radio France	26,8%	23,5%	26%	23%	+0,8 pt	+0,5 pt
France Inter	10,8%	10,0%	10,5%	9,8%	+0,3 pt	+0,2 pt
Europe 1	8,9%	7,4%	9,0%	7,6%	-0,1 pt	-0,2 pt
RTL	12,0%	11,6%	12,1%	12,1%	-0,1 pt	-0,5 pt
France Info	8,9%	3,6%	9,0%	3,7%	-0,1 pt	-0,1 pt
France Bleu	7,4%	6,4%	7,1%	6,2%	+0,3 pt	+0,2 pt
France Musique	1,5%	1,1%	1,3%	1,0%	+0,2 pt	+0,1 pt
Radio classique	2,2%	1,8%	2,0%	1,6%	+0,2 pt	+0,2 pt
France Culture	1,9%	1,4%	1,7%	1,3%	+0,2 pt	+0,1 pt
Le Mouv'	NC	NC	NC	NC	NC	NC

(1)1%= 526 400 auditeurs âgés de 13 ans et plus

(2)1%= 523 620 auditeurs âgés de 13 ans et plus

Durée d'écoute (DEA), lundi-vendredi /samedi-dimanche

	Année 2012 (1)		Rappel Année 2011 (2)		Evolution 2012/2011	
	Lundi- vendredi	Samedi- dimanche	Lundi- vendredi	Samedi- dimanche	Lundi- vendredi	Samedi- dimanche
Ensemble des stations de Radio France ²	2h07	2h02	2h04	2h01	+3min	+1min
France Inter	2h13	2h03	2h11	2h04	+2min	-1min
<i>Europe 1</i>	2h00	1h49	1h58	1h46	+2min	+3min
<i>RTL</i>	2h20	2h11	2h21	2h07	-1min	+4min
France Info	0h59	1h00	1h01	1h01	-2min	-1min
France Bleu	2h05	2h00	2h05	2h06	0min	-6min
France Musique	1h40	1h46	1h40	1h40	0min	+6min
<i>Radio Classique</i>	1h56	2h06	1h51	2h03	+5min	+3min
France Culture	1h42	1h33	1h43	1h39	-1min	-3min
Le Mouv'	NC	NC	NC	NC	NC	NC

▪ Audiences locales (Ile-De-France)

Audience cumulée (AC) et part d'audience (PDA), lundi-vendredi

	Année 2012 (1)		Rappel Année 2011 (2)		Evolution 2012/2011	
	AC	PDA	AC	PDA	AC	PDA
Ensemble des stations de Radio France ²	25,6%	21,9%	24%	20%	+1,6 pt	+1,9 pt
France Inter	11,8%	10,8%	10,5%	10,1%	+1,3 pt	+0,7 pt
<i>Europe 1</i>	9,8%	8,5%	10,3%	9,1%	-0,5 pt	-0,6 pt
<i>RTL</i>	12,4%	12,0%	12,8%	13,4%	-0,4 pt	-1,4 pt
France Info	10,8%	4,9%	10,9%	4,7%	-0,1 pt	+0,2 pt
France Musique	2,3%	2,0%	ND	ND	ND	ND
<i>Radio Classique</i>	2,5%	2,2%	3,2%	2,5%	-0,7 pt	-0,3 pt
FIP	1,5%	1,3%	2,0%	1,5%	-0,5 pt	-0,2 pt
France Culture	2,5%	2,0%	2,0%	1,6%	+0,5 pt	+0,4 pt
France Bleu	2,1%	1,4%	1,6%	1,2%	+0,5 pt	+0,2 pt
Le Mouv'	NC	NC	NC	NC	NC	NC

(1)1%= 97 480 auditeurs âgés de 13 ans et plus

(2)1%= 96 910 auditeurs âgés de 13 ans et plus

² FIP, France Inter, France Info, France Bleu, France Musique, France Culture, Le Mouv', Hector

1. Evolution de programmes

Diffusion et réception des programmes, état des fréquences, évolution des structures et des grilles de programmes de la société

▪ En matière d'organisation et de diffusion des programmes

Chaque année, Radio France veille au respect des dispositions des articles 2 et 25 de son cahier des missions et des charges relatives à l'organisation et à la diffusion de ses programmes. Ainsi, Radio France diffuse aussi bien des programmes nationaux (France Inter, France Culture, France Info, France Musique, France Bleu) que régionaux (FIP, Le Mouv', France Bleu) et propose une offre de programmes diversifiée (**description des stations de Radio France en annexe 1**). L'offre de service public est complétée par les radios Vivace, Sophia Radio France et 107,7 FM.

S'agissant de la diffusion par voie hertzienne des programmes de Radio France, une très bonne couverture du territoire métropolitain est assurée. Les trois principaux réseaux nationaux que sont France Inter, France Culture et France Musique couvrent en effet environ 95% de la population métropolitaine et le réseau France Bleu couvre environ 85% de la population.

En 2012, le Conseil n'a attribué aucune nouvelle fréquence à Radio France ; toutefois, les réseaux de diffusion de France Info et de France Bleu Loire-Océan ont respectivement été complétés par deux émetteurs à Bagnoles de l'Orne et Villedieu les Poêles et par un émetteur à Angers.

En outre, l'année 2012 a été marquée par une modernisation du système d'acheminement du signal des studios vers les émetteurs¹², ce qui a permis la sécurisation de la diffusion de France Inter.

S'agissant de la diffusion non hertzienne de ses programmes, Radio France a poursuivi en 2012 l'élargissement de son offre¹³ avec la diffusion des 43 stations locales au sein du bouquet Fransat. Tous les programmes sont désormais disponibles en diffusion non hertzienne sur l'ensemble du territoire.

La liste des fréquences demandées par Radio France en 2012 se trouve en **annexe 2**.

▪ Dans le domaine de l'information

L'année 2012 a été marquée par une actualité riche avec, entre autres, l'élection présidentielle française, l'Euro 2012 de football, les Jeux Olympiques et l'élection présidentielle américaine.

D'une manière générale, l'information a été renforcée sur l'ensemble des chaînes du groupe Radio France et plus particulièrement sur France Inter et France Info avec la mise en place de nouveaux magazines et de nouveaux rendez-vous.

Parmi les nouveautés, **France Inter** a proposé un magazine de débats sur l'actualité de la semaine intitulé *Questions critiques* ainsi que deux autres émissions dont l'une, réalisée en partenariat avec Le Parisien, est intitulée *L'Observatoire des promesses de campagne*, et l'autre, réalisée en partenariat avec Le Monde et l'AFP, est intitulée *Tous politiques*.

¹² Qui privilégie un réseau IP sur fibre optique (source : Radio France)

¹³ En 2011, Radio France a rendu disponible 6 stations sur le bouquet Fransat (source : Radio France).

S'agissant de **France Info**, l'année 2012 a été marquée par la poursuite de l'aménagement de sa grille. De nombreuses modifications ont ainsi été apportées à la grille avec une réorganisation en trois tranches horaires de *La Matinale* (7h-8h/8h-9h et 9h-10h) et de nombreux nouveaux rendez-vous thématiques parmi lesquels il est possible de citer les émissions de décryptage de l'information *Le vrai du faux* et *Histoire d'Info* et les émissions d'actualité politique française *Tous en campagne*, *Le vrai du faux politique*, *Si j'étais Président*, *Carte d'électeur* et *Terrains de campagne*, émission pour laquelle France Info et l'AFP ont conclu un partenariat.

France Culture a étoffé ses journaux d'information.

Le Mouv' a mis l'accent, en 2012, sur le décryptage et l'approfondissement de l'information. Parmi les émissions d'information diffusées sur le Mouv', il est possible de citer *La République du Mouv'* qui propose des rendez-vous quotidiens d'une demi-heure chez des auditeurs pour parler politique avec des personnalités politiques.

Le **réseau France Bleu** a proposé de nouveaux rendez-vous tels que *La campagne à vélo*, *A la rencontre des électeurs*, *La présidentielle vue d'ici*, dans le journal de la mi-journée, et *Les journaux de campagne* intégrés dans les matinales de la semaine et du week-end.

Enfin, il est à noter que le magazine *Radio France Politique* qui a réuni les publics, les journalistes et les points de vue de toutes les chaînes du groupe Radio France a été proposé sur les chaînes France Inter, France Info, France Culture, France Bleu et Le Mouv' en vue des élections présidentielles 2012.

▪ **Concernant les autres émissions de programmes**

En 2012, hormis les nouveaux rendez-vous d'information, **France Info** a mis l'accent sur les émissions abordant des questions sociétales et culturelles. Ainsi, l'émission *Histoire d'égalité* aborde la lutte contre les discriminations à travers les actions menées par les jeunes, les femmes, les associations ; l'émission *Sans préjugés* aborde le thème de la diversité à travers le portrait d'acteurs de la diversité ; l'émission *Les uns pour les autres* aborde la question du bénévolat en régions et l'émission *Le temps des possibles* aborde les questions relatives à la préretraite et à la retraite. Par ailleurs, France Info a proposé des émissions d'actualité économique (*Terrains d'enquête* et *Carte de crédit*), une émission d'actualité culturelle (*A l'affiche*) et une émission d'actualité sportive (*Foot amateur*).

France Inter a proposé deux nouvelles émissions quotidiennes de divertissement : une émission de sketches humoristiques (*On va tous y passer*) et une émission à caractère satirique et parodique (*A votre écoute, coûte que coûte*). Il est à noter que, s'agissant de cette dernière, celle-ci a fait l'objet de plusieurs saisines au cours du premier trimestre 2012.

Par ailleurs, d'autres nouvelles émissions à caractère culturel ou sociétal ont été proposées par la chaîne, notamment un rendez-vous hebdomadaire consacré à la littérature (*Clara et les chics livres*), un rendez-vous dédié à la photo (*Regardez-voir*), un magazine axé sur le marché des médias et les mutations suscitées par l'avènement du numérique et des réseaux sociaux (*Le grand bain*) ou encore un débat proposé par Abdennour Bidar sur la question des identités, des communautés et du lien social entre les générations (*Cause commune, tu m'intéresses*).

Sur **France Culture**, l'année 2012 a été marquée par un renforcement du traitement des enjeux économiques avec deux nouvelles séquences quotidiennes (*Le billet économique* et *Carnets de l'économie*) ; la création d'un magazine hebdomadaire consacré à la vie universitaire (*Grantanfi*), également repris sur la webradio destinée aux étudiants, France Culture +, qui a été lancée le 26 novembre 2012 ; la mise en place de nouvelles émissions d'entretiens telles que *Une fois pour toutes* ou *Le Gai Savoir*. Il est à noter que le magazine *Métropolitains*, consacré à l'architecture, a disparu de l'antenne.

Sur l'exercice 2012, le réseau **France Bleu** a conclu un partenariat avec l'émission de télé-réalité culinaire *Masterchef* diffusée sur TFI. Cet accord s'est concrétisé par la programmation d'un rendez-vous quotidien consacré à l'émission culinaire dans la matinale France Bleu matin, entre 5 heures et 6 heures.

Enfin, **le Mouv'** a proposé en 2012 une nouvelle émission élaborée autour des classiques de la littérature (*Clash les classiques*).

▪ **Dans le domaine de la programmation musicale**

S'agissant de la programmation musicale, l'année 2012 a été marquée par un allongement des programmes nocturnes sur France Inter et France musique.

Sur **France Inter**, un programme de rediffusions nocturnes (entre 1 heure et 5 heures) a été mis en place. Le samedi et le dimanche, la chaîne a également proposé un rendez-vous consacré à la musique et aux jeunes talents.

Sur **France Musique**, parmi les nouvelles émissions mises en place, un premier rendez-vous dédié à la musique pop (*Label pop*, le lundi de 22h30 à minuit) et deux séquences hebdomadaires dont l'une est centrée sur l'économie de la musique (*30 minutes d'entracte*, le samedi de 17h30 à 18h) et l'autre, sur l'univers musical des jeunes interprètes (*Le Parti d'en jouer*, le dimanche de 21h à 22h) ont été proposées sur la chaîne. Il est à noter que l'émission *Le Point du jour*, diffusée de 5 heures à 7 heures a été supprimée. En conséquence, le programme de nuit a été prolongé jusqu'à 7 heures.

Sur **le Mouv'**, de nouvelles émissions musicales ont fait leur apparition (*# le Mouv'*, *Glory box* et *Mouv'stic*).

Sur **FIP**, les soirées ont été thématiques et deux rendez-vous mensuels ont été consacrés à la musique classique et au vinyle.

Les grilles de programmes 2012-2013 des principales chaînes du groupe (France Info, France Inter, France Culture, France Musique, France Bleu et Le Mouv') se trouvent en **annexe 3**.

2. Obligations générales

Pluralisme et honnêteté de l'information

Article 4

La société assure l'expression pluraliste des courants de pensée et d'opinion dans le respect du principe d'égalité de traitement et des recommandations du Conseil supérieur de l'audiovisuel.

Elle assure l'honnêteté, l'indépendance et le pluralisme de l'information, notamment pour les émissions d'information politique, dans le respect des recommandations du Conseil supérieur de l'audiovisuel.

Conformément à la délibération du Conseil du 18 janvier 2011 relative aux modalités de relevé et de transmission des temps d'intervention des personnalités politiques, les stations de Radio France (France Inter, France Info et France Culture) ont communiqué chaque mois au Conseil les durées des temps de parole des personnalités politiques relevées sur leurs antennes.

▪ Les temps de parole non liés aux élections

L'examen des temps de parole non liés aux élections est effectué selon une périodicité :

- trimestrielle pour les journaux d'information dont les temps sont transmis au plus tard, pour un mois donné, au terme d'un délai d'un mois ;
- semestrielle pour les magazines d'information et les autres émissions des programmes dont les temps sont transmis au plus tard, pour un mois donné, au terme d'un délai de deux mois.

Le Conseil communique chaque mois, en application de l'alinéa 2 de l'article 13 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée, les relevés des temps d'intervention des personnalités politiques aux présidents de chaque assemblée et aux responsables des différents partis politiques représentés au Parlement.

Rappel du principe de pluralisme politique

Les éditeurs doivent prendre en compte le temps d'intervention du Président de la République, pour celles de ses interventions qui relèvent du débat politique national. Le temps correspondant est ajouté aux temps d'intervention des autres personnalités politiques lorsqu'elles sont membres du Gouvernement, lorsqu'il s'agit de représentants de la majorité parlementaire ou des collaborateurs du Président de la République.

L'opposition parlementaire doit bénéficier d'au moins la moitié de ce temps cumulé. Par ailleurs, le Conseil reste attaché à ce que les partis non représentés au Parlement ainsi que les formations parlementaires n'appartenant ni à la majorité, ni à l'opposition continuent de bénéficier d'un accès équitable à l'antenne.

Les deux premiers trimestres de l'année 2012 ont été marqués par les campagnes pour l'élection du Président de la République et pour les élections législatives, qui ont largement concurrencé, en termes de volumes et de contraintes liées au respect du pluralisme, les dispositions résultant du principe de pluralisme applicables aux interventions non électorales. Son attention, ainsi que celle des stations de Radio France, ayant essentiellement porté sur le traitement de ces scrutins, le Conseil a choisi de ne pas examiner les temps de parole sur le fond et de ne pas formuler ainsi d'observations sur les temps de parole des premier et

deuxième trimestres de l'année 2012 dans les journaux d'information, les magazines et les autres émissions des programmes. Les appréciations ci-après des temps de parole non liés aux élections portent sur les troisième et quatrième trimestres pour ce qui concerne les journaux et bulletins d'information et sur le second semestre pour ce qui est des magazines et des autres émissions des programmes.

Les temps de parole des personnalités politiques relevés dans les journaux et bulletins d'information

France Info

Aux troisième et quatrième trimestres, et malgré une légère sous-représentation des formations parlementaires n'appartenant ni à la majorité ni à l'opposition ainsi que celle des formations non représentées au Parlement, le Conseil a considéré que France Info avait globalement respecté ses obligations en matière de pluralisme politique.

France Inter

Au cours du troisième trimestre, le Conseil a relevé l'existence de déséquilibres, en particulier une nette sous-représentation de l'opposition parlementaire ainsi qu'une forte sous-exposition à la fois des formations parlementaires n'appartenant ni à la majorité ni à l'opposition et des formations non représentées au Parlement. En conséquence, il a mis en garde les responsables de la chaîne contre le renouvellement de tels manquements au principe de pluralisme politique. Au cours du quatrième trimestre, France Inter a globalement respecté les dispositions du principe de pluralisme.

France Culture

Pour la période du troisième trimestre, le Conseil a relevé de légers déséquilibres se traduisant par une sous-représentation des formations politiques ne relevant ni de la majorité ni de l'opposition ainsi que des partis non représentés au Parlement. En revanche, les dispositions relatives au pluralisme ont été bien respectées au cours du 4^{ème} trimestre.

Les temps de parole des personnalités politiques relevés dans les magazines d'information

France Inter

Le Conseil a dressé un constat de satisfaction quant au respect par France Inter des dispositions relatives au pluralisme politique dans les magazines d'information au terme du second semestre de l'année 2012.

France Culture

A l'issue du second semestre, le Conseil a constaté l'existence de quelques déséquilibres concernant notamment la sous-exposition des partis non représentés au Parlement.

Les temps de parole des personnalités politiques relevés dans les émissions de programmes

France Inter

Le Conseil a relevé que sur la période du second semestre, les formations parlementaires n'appartenant ni à la majorité ni à l'opposition, tout comme les partis non représentés au Parlement, ont été surreprésentés.

France Culture

Au cours du second semestre, le Conseil a remarqué l'existence de quelques déséquilibres, notamment en ce qui concerne la sous-exposition des partis non représentés au Parlement.

▪ Les temps de parole liés à la campagne pour l'élection présidentielle des 22 avril et 6 mai 2012

Le Conseil a adopté le 30 novembre 2011 la recommandation n°2011-3 fixant les principes que doivent respecter les services de télévision et de radio, dont ceux du groupe Radio France, pour le traitement de la campagne en vue de l'élection présidentielle et l'accès à leur antenne des candidats et de leurs soutiens.

La recommandation du 30 novembre 2011 a instauré trois périodes successives correspondant aux différents temps de la campagne électorale :

- Du 1^{er} janvier au 19 mars, veille du jour de la publication par le Conseil constitutionnel de la liste des candidats, cette période est caractérisée par l'équité des temps de parole et d'antenne au bénéfice des candidats déclarés ou présumés et de leurs soutiens ;
- du jour de la publication par le Conseil constitutionnel de la liste des candidats à la veille de l'ouverture de la campagne électorale officielle, soit du 20 mars au 8 avril, les candidats et leurs soutiens bénéficient d'un temps de parole égal et d'un temps d'antenne équitable de la part des médias audiovisuels ;
- à compter de l'ouverture de la campagne électorale officielle et jusqu'à la veille du jour de scrutin, c'est-à-dire du 9 au 21 avril, les candidats et leurs soutiens bénéficient d'un temps de parole et d'un temps d'antenne égaux de la part des médias audiovisuels.
France Info, France Inter, France Culture, France Musique et les stations locales de France Bleu ont transmis au Conseil les relevés de temps de parole des candidats et leurs soutiens sur leur antenne selon un calendrier détaillé dans le point 2.2. de la recommandation du Conseil.

Pour vérifier la bonne application de la recommandation, le Conseil a examiné et publié régulièrement des tableaux synthétiques des temps consacrés par les diffuseurs de Radio France.

Le Conseil a constaté que les trois stations concernées ont globalement respecté les dispositions encadrant la couverture de la campagne électorale, notamment sa recommandation *ad hoc* et les dispositions spécifiques, applicables à la veille et au jour du scrutin.

Dispositions applicables à la veille et le jour du scrutin

Toutes les dispositions applicables à cette période dite « de réserve », notamment l'article 11 de la loi n°77-808 (interdiction de publier des estimations et des résultats de sondages) et les articles L. 49 (interdiction de diffusion de message ayant le caractère de propagande

électorale) et L. 52-2 (interdiction de diffuser tout résultat partiel ou définitif avant la fermeture du dernier bureau de vote) du code électoral, ont été respectées par les stations de Radio France.

▪ **Les temps de parole liés à la campagne pour les élections législatives des 10 et 17 juin 2012**

Par une recommandation du 2 mai 2012, le Conseil a fixé les principes que doivent respecter les services de télévision et de radio, dont ceux du groupe Radio France, pour le traitement de la campagne en vue des élections législatives.

Lorsqu'il était traité d'une circonscription électorale déterminée, les services de télévision et de radio, dont ceux du groupe Radio France, devaient veiller à ce que les candidats et les personnes qui les soutiennent bénéficient d'une présentation et d'un accès équitables à l'antenne. Lorsque le traitement des élections dépassait le cadre d'une circonscription, les services de télévision et de radio, dont ceux du groupe Radio France, devaient veiller à ce que les partis et groupements politiques présentant des candidats bénéficient d'une présentation et d'un accès équitables à l'antenne.

S'agissant de France Inter, le Conseil a déploré que lors de la période qui a précédé le premier tour du scrutin, le principe d'équité n'ait pas été respecté dans la plupart des circonscriptions traitées par la station, en limitant généralement l'accès à l'antenne à seulement deux candidats. Il a constaté toutefois que malgré quelques déséquilibres, le principe d'équité a été respecté sur le plan national. Pour la campagne du second tour, le Conseil a remarqué une situation inverse, qui a donné lieu à un traitement équitable entre les candidats locaux et à quelques déséquilibres sur le plan national.

En ce qui concerne France Info et France Culture, le traitement de l'actualité électorale dans la plupart des circonscriptions a été globalement conforme au principe d'équité pendant toute la campagne électorale. S'agissant du traitement de l'actualité électorale sur le plan national, le Conseil a relevé qu'en dépit de quelques déséquilibres, le principe d'équité avait été relativement bien respecté.

Pour ce qui est de France Musique, le Conseil a relevé que le volume horaire consacré au traitement des enjeux nationaux des élections législatives avant le premier tour du scrutin était trop peu significatif pour donner lieu à une analyse conclusive. Pour la campagne du second tour, il a relevé l'existence de légers déséquilibres.

S'agissant du réseau France Bleu, le Conseil a observé que la couverture des enjeux locaux et nationaux de la campagne pour les élections législatives par les 43 stations locales a été globalement équitable durant la période qui a précédé le premier tour du scrutin. A cours de la campagne qui a précédé le second tour, les stations de France Bleu qui ont choisi de transmettre les interventions des candidats ont dans la plupart des cas réussi à garantir une représentation équitable de l'offre politique.

Dispositions applicables à la veille et le jour du scrutin

Les dispositions applicables à la période dite « de réserve », notamment l'article 11 de la loi n° 77-808 et les articles L. 49 et L. 52-2 du code électoral, ont été respectées par toutes les stations de Radio France, à l'exception de France Info. Le Conseil a relevé en effet que cette station ne s'est pas conformée, le dimanche 10 juin 2012, aux dispositions de l'article L. 52-2 du code électoral dans la mesure où, dès 19h52, un journaliste de la station, présent au siège de l'Union pour un mouvement populaire (UMP), avait rapporté des propos de l'un des responsables de ce parti qui livrait une indication sur le résultat du scrutin avant la fermeture du dernier bureau de vote.

Déontologie de la programmation, respect de la personne humaine, prise en compte de la diversité de la communauté nationale

Article 5

La société veille au respect de la personne humaine et de sa dignité, de l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi qu'à la protection des enfants et des adolescents.

Elle avertit les auditeurs sous une forme appropriée lorsqu'elle programme des émissions de nature à heurter leur sensibilité.

Délibération du CSA du 10/02/2004 interdisant aux opérateurs radiophoniques la diffusion entre 6 heures et 22h30 de programmes susceptibles de heurter la sensibilité des moins de 16 ans (délibération prolongeant l'article 15 de la loi du 30 septembre 1986).

La société Radio France indique avoir veillé au respect des dispositions de l'article 5 de son cahier des missions et des charges relatif à la déontologie des contenus audiovisuels aussi bien dans ses émissions d'information que dans ses émissions de programmes. A cet égard, un certain nombre de programmes, considérés comme particulièrement exemplaires en la matière, ont été cités par le groupe : sur France Inter, *Service Public*, *Le téléphone sonne*, *Cause commune tu m'intéresses* ; sur France Info, *Le Droit d'info*, *Savoir être*, *Histoire d'égalité*, *Sans préjugés*, *Le Temps des possibles*, *Initiative France Info* ; sur France Culture, *Du grain à moudre*, *Questions d'éthique*, *Les Biens Communs*, etc.)

Le Conseil n'est pas intervenu en 2012 en matière de déontologie des contenus audiovisuels.

Toutefois il est à noter que le Conseil a reçu de nombreuses plaintes d'auditeurs au sujet des émissions *A votre écoute, coûte que coûte* du 26 janvier et des 1^{er} et 27 février 2012 diffusées sur France Inter. Bien que n'ayant relevé aucun manquement de Radio France à ses obligations déontologiques, le Conseil a considéré que la tonalité satirique de l'émission et l'exagération du discours tenu par les deux animateurs pouvaient ne pas être comprises par ses auditeurs. Par conséquent, le Conseil a transmis une copie des plaintes reçues à Radio France en l'invitant à répondre aux différentes critiques formulées par les auditeurs. Pour l'heure, le Conseil n'a pas été informé par Radio France des suites réservées à ce dossier.

Article 5-1
(Voir décret n° 2006-645 du 1^{er} juin 2006)

La société participe aux actions en faveur de la cohésion sociale et à la lutte contre les discriminations.

Elle prend en compte, dans la représentation à l'antenne, la diversité des origines et des cultures de la communauté nationale.

Elle veille à ce que ses programmes donnent une image la plus réaliste possible de la société française dans toute sa diversité.

Elle accorde également une attention particulière au traitement à l'antenne des différentes composantes de la population.

De façon générale, elle promeut les valeurs d'une culture et d'un civisme partagés.

Après avoir signé la Charte de la diversité en 2004, la Charte des entreprises de l'audiovisuel pour le développement de la diversité et le manifeste en faveur des pratiques de recrutement en 2010, Radio France déclare avoir continué son action pour lutter contre les discriminations et refléter la diversité au sein du groupe en 2012.

Ainsi, en avril 2012, le groupe a candidaté à l'obtention du Label diversité afin de structurer sa démarche¹⁴. Radio France indique que, au cours de l'exercice 2012, l'organisation interne du groupe a été mise en conformité avec le cahier des charges du Label diversité et que des actions ont été mises en place à cet égard. Radio France cite les initiatives suivantes : une politique « égalité des chances, lutte contre les discriminations et promotion de la diversité » prenant en compte l'égalité professionnelle, le handicap, l'âge et la diversité sociale ; un dispositif d'alerte discrimination, confié à un cabinet d'avocat, Allodiscrim ; s'agissant des ressources humaines, la mise en place d'un outil de suivi des candidatures ; une politique de sensibilisation et des modules de formation à la diversité ; des partenariats avec plusieurs écoles pour diversifier les profils au sein du groupe ; le renouvellement, pour 3 ans, de l'accord handicap arrivé à échéance en 2011.

S'agissant de l'antenne, le groupe déclare que des efforts ont été faits en matière de cohésion sociale et de lutte contre les discriminations. Radio France met en avant plusieurs nouvelles émissions abordant ces questions : sur France Info, l'émission *Histoire d'égalité* qui aborde la lutte contre les discriminations à travers les actions menées par les jeunes, les femmes et les associations ; l'émission *Sans préjugés* qui aborde le thème de la diversité à travers le portrait d'acteurs de la diversité ; l'émission *Les uns pour les autres* qui aborde la question du bénévolat en régions et l'émission *Le temps des possibles* qui aborde les questions relatives à la préretraite et à la retraite. Sur France Inter, l'émission *Cause commune, tu m'intéresses* qui aborde la question des identités, des communautés et du lien social entre les générations.

Toutefois, s'agissant de la prise en compte, dans la représentation à l'antenne, de la diversité des origines et des cultures de la communauté nationale, le Conseil a souligné à plusieurs reprises les difficultés auxquelles il se heurte pour contrôler cette obligation. En effet, pour l'heure, le Conseil ne dispose d'aucun outil pour mesurer la diversité sur les antennes de radio à l'image du baromètre de la diversité qui mesure la diversité à la télévision.

¹⁴ A noter que Radio France a obtenu le Label diversité le 8 février 2013 devenant ainsi la première entreprise de l'audiovisuel public à l'obtenir

Défense et enrichissement du patrimoine

Article 3

La société conçoit ses programmes dans le souci d'apporter à toutes les composantes du public information, enrichissement culturel et divertissement, en fonction de la mission culturelle, éducative et sociale qui lui est assignée par la loi.

Elle assure notamment par ses programmes la mise en valeur du patrimoine et participe à son enrichissement par les créations radiophoniques qu'elle propose sur son antenne.

Elle contribue, sur le plan national et régional, à l'expression et à l'information des communautés culturelles, sociales et professionnelles et des familles spirituelles et philosophiques. La société peut exploiter les services télématiques qui sont le complément des émissions qu'elle programme et des activités des formations orchestrales et chorales dont elle a la charge.

L'information, l'enrichissement culturel et le divertissement sont mis en avant par Radio France à travers une programmation diversifiée qui aborde aussi bien l'histoire que la littérature, les sciences ou les arts (théâtre, cinéma, arts plastiques, musique).

En outre, l'utilisation des archives de l'Institut National de l'Audiovisuel (INA) par Radio France participe à son objectif de valorisation du patrimoine culturel. En 2012, Radio France indique avoir régulièrement utilisé les œuvres et les documents sonores du service public de la radio dont l'essentiel provient des archives de l'INA¹⁵.

En complément de ses activités radiophoniques, Radio France exploite également ses émissions sur d'autres supports de diffusion : internet, podcast, téléphonie mobile et réseaux sociaux.

Illustration de la langue française et des langues régionales

Article 6

La société contribue à la promotion et à l'illustration de la langue française dans le respect des recommandations du Conseil supérieur de l'audiovisuel. Elle veille à la qualité du langage employé dans ses programmes.

Elle veille à ce que les stations locales contribuent à l'expression des langues régionales.

Radio France indique avoir contribué à la promotion et à l'illustration de la langue française dans les programmes qu'elle propose tant sur ses antennes nationales et régionales qu'à travers des coopérations étrangères (ex : coopération avec la Saaländisches Rundfunk ou la RAI).

D'une manière générale, Radio France a veillé au respect du langage employé dans ses programmes. Ainsi, au cours de l'exercice 2012, aucune intervention du Conseil n'est à relever s'agissant de la qualité du langage employé.

¹⁵ Parmi les émissions utilisant régulièrement les archives de l'INA, Radio France cite :

- Sur France Culture : *Les nuits de France Culture, Un autre jour est possible, Concordance des temps, La nouvelle fabrique de l'histoire, Une vie, une œuvre, La marche des sciences, Hors champs, Les grandes traversées, L'atelier de la création, Pas la peine de crier, Sur les docks ;*
- Sur France Inter : *Les femmes toute une histoire, Ouvert la nuit, A portée de voix, Le pont de l'été, Là-bas si j'y suis, Ça peut pas faire de mal, Downtown, L'humeur vagabonde, Interception, Comme on nous parle, Quand la musique donne ;*
- Sur France Musique : *Les greniers de la mémoire, Etonnez-moi Benoît, Le matin des musiciens, Cinéma song, Au diable Beauvert, Un jour un été, Fabrication maison, Le concert du soir.*

La participation à des opérations telles que *Le Prix du livre Inter* ou les partenariats avec diverses manifestations littéraires (*Le Salon du livre* de Paris, *Les Assises internationales du roman* à Lyon, *Le Marathon des mots* à Toulouse et *Le Festival du mot* à la Charité sur Loire) montrent l'attachement de Radio France à la langue française.

Enfin, des programmes en langues régionales ont été proposés sur plusieurs antennes du réseau France Bleu.

Développement des nouvelles technologies

Article 8

La société veille à s'adapter aux mutations engendrées par les techniques nouvelles et à mener des actions de recherche dans le domaine de la création radiophonique.

Le développement des nouveaux médias et des supports numériques est l'une des priorités de Radio France.

Sous l'impulsion de la direction des nouveaux médias du groupe public, Radio France a amorcé en septembre 2012 le développement des grandes orientations lancées en 2011 avec, d'une part, l'enrichissement du contenu des antennes (notamment la refonte des sites de chaînes et la mise en place de nouveaux sites web, d'applications mobiles et des tablettes) et d'autre part, le lancement de contenus originaux, spécifiquement pour le web.

En complément de ses programmes, Radio France a proposé, sur l'exercice 2012, une offre éditoriale originale avec des programmes provenant d'internet (« natifs web »)¹⁶, ce qui a permis une interaction entre internet et l'antenne radiophonique.

Dispositions relatives à des situations exceptionnelles

- **Droit de réponse**

Article 10

La société prend les mesures permettant l'exercice du droit de réponse dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Lorsque le droit de réponse s'exerce au titre des émissions programmées par la société pour le compte de tiers, ceux-ci prennent en charge le coût afférent à la production et à la diffusion de la réponse.

Radio France déclare avoir reçu treize demandes de droit de réponse. Aucune n'a été relayée à l'antenne, ne répondant pas aux prescriptions de l'article 6 de la loi du 29 juillet 1982 et de son décret d'application du 6 avril 1987 ainsi qu'à celles de l'article 6-IV de la loi du 21 juin 2004 et de son décret d'application du 24 octobre 2007.

¹⁶ Il est possible de citer les programmes *Clichés de campagne*, *Bulles de cannes*, *Vote in USA*, *Radio Vinyle*, *Pékin sans transition*, etc.

- **Défense nationale et sécurité de la population**

Article 11

La société met en œuvre les mesures arrêtées par le Premier ministre ou les ministres compétents pour l'application des textes relatifs à la défense nationale et à la sécurité de la population.

Dans le cadre de la convention nationale de partenariat signée entre Radio France et le Ministère de l'Intérieur, le 25 juin 2004, portant sur les conditions de la coopération pour l'information des populations en cas de crise, les deux partenaires ont poursuivi leur collaboration. Compte tenu de sa spécificité, le réseau France Bleu a été choisi comme réseau de référence en la matière, France Inter intervenant en complément dans les zones où France Bleu ne dispose pas encore d'une couverture d'émetteurs FM.

Au total, 90 conventions locales ont été conclues entre Radio France et les préfetures dont 79 avec France Bleu et 11 avec France Info.

3. Obligations particulières

Obligations de service public

- **Campagnes électorales**

Article 14

La société produit, programme et fait diffuser les émissions relatives aux consultations électorales pour lesquelles une campagne officielle radiotélévisée est prévue par les textes législatifs et réglementaires en vigueur, dans le respect des règles définies par le Conseil supérieur de l'audiovisuel.

L'Etat rembourse les frais occasionnés par ces émissions.

Durant ces périodes, la société ne peut programmer et faire diffuser d'émissions publicitaires à caractère politique.

France Inter a diffusé les émissions de la campagne officielle radiotélévisée en vue de l'élection présidentielle des 22 avril et 6 mai 2012 et des élections législatives des 10 et 17 juin 2012.

L'organisation par le Conseil des émissions de campagne officielle est régie par l'article 16 de la loi du 30 septembre 1986 qui dispose que « *le Conseil supérieur de l'audiovisuel fixe les règles concernant les conditions de production, de programmation et de diffusion des émissions relatives aux campagnes électorales que [les sociétés nationales de programme] sont tenues de produire et de programmer.* »

Est concernée à ce titre France Inter.

Au-delà de ce texte général, les conditions d'accès et les durées d'émission de la campagne officielle sont précisées par les textes législatifs et réglementaires.

Campagne officielle en vue de l'élection présidentielle du 22 avril et du 6 mai 2012 :

La fixation des horaires de programmation a donné lieu à une consultation préalable des sociétés chargées de la diffusion, dont France Inter.

Le Conseil a adopté successivement :

- la décision n° 2012-135 du 20 mars 2012 relative aux conditions de production, de programmation et de diffusion des émissions de la campagne officielle en vue de l'élection du Président de la République pour le premier et le second tours du scrutin ;
- la décision n° 2012-186 du 6 avril 2012 fixant la durée allouée à chaque candidat et portant répartition de cette durée en nombre et durée d'émissions pour le premier tour du scrutin ;
- la décision n° 2012-187 du 6 avril 2012 fixant les dates et ordre de passage des émissions pour le premier tour du scrutin ;
- la décision n° 2012-244 du 27 avril 2012 fixant la durée des émissions relatives à la campagne officielle pour chaque candidat pour le second tour du scrutin, portant répartition de cette durée en nombre et durée d'émissions et fixant les horaires de programmation de ces émissions ;
- la décision n° 2012-245 du 27 avril 2012 fixant les dates et ordre de passage des émissions pour le second tour du scrutin.

Il a procédé le jeudi 5 avril 2012 au tirage au sort pour la détermination des dates et ordre de passage des candidats pour le premier tour du scrutin, pour lequel chacun des dix candidats a bénéficié de 43 minutes d'émission dont la diffusion a eu lieu notamment sur France Inter.

La principale innovation a concerné la ventilation de cette durée en modules avec la programmation, pour chaque candidat, de dix modules courts d'une minute trente secondes et de huit modules longs de trois minutes trente secondes.

En tout, chaque candidat a disposé de dix-huit modules, diffusés du lundi 9 avril au samedi 14 avril et du lundi 16 avril au vendredi 20 avril.

Pour le second tour, les deux candidats présents ont bénéficié chacun de 60 minutes d'émission, réparties en :

- 5 modules courts d'une durée de deux minutes chacun ;
- 5 modules longs d'une durée de cinq minutes chacun, rediffusés une fois.

Chaque candidat disposait donc de 15 modules diffusés du lundi 30 avril au vendredi 4 mai 2012.

Campagne officielle en vue des élections législatives des 10 et 17 juin 2012 :

France Inter a diffusé les émissions de la campagne officielle radiotélévisée pour les élections législatives des 10 et 17 juin 2012.

La fixation des horaires de programmation a donné lieu à une consultation préalable des sociétés chargées de la diffusion, dont France Inter.

Pour la campagne du premier tour, le Conseil a adopté successivement :

- la décision n°2012-312 du 15 mai 2012 relative aux conditions de production, de programmation et de diffusion des émissions de la campagne officielle en vue des élections législatives pour le premier tour de scrutin le 10 juin 2012 ;
- la décision n° 2012-325 du 22 mai 2012 fixant la durée allouée à chaque parti et portant répartition de cette durée en nombre et durée d'émissions ;
- la décision n° 2012-354 du 25 mai 2012 fixant les dates et ordres de passage des émissions.

Le Conseil a procédé le jeudi 24 mai 2012 au tirage au sort pour la détermination des dates et ordre de passage des partis ou groupements politiques.

Au total, 22 partis politiques ont participé à la campagne audiovisuelle officielle organisée par le Conseil :

- les 4 partis¹⁷ représentés par un groupe à l'Assemblée nationale ;
- les 18 partis et groupements¹⁸ habilités par la commission prévue à l'article 1^{er} du décret n°78-21 du 9 janvier 1978 fixant les conditions de participation à la campagne radiodiffusée et télévisée pour les élections législatives des partis et groupements définis au paragraphe II de l'article L. 167-1 du code électoral.

En application du II de l'article L. 167-1 du code électoral, les partis représentés par un groupe à l'Assemblée nationale ont bénéficié de trois heures de temps d'émission pour le

¹⁷ Nouveau Centre, Parti communiste français, Parti socialiste, Union pour un mouvement populaire.

¹⁸ Debout la République, Europe Ecologie-Les Verts, Front national, Le Centre pour la France, La France en action, Le Trèfle, Lutte Ouvrière, Mouvement écologiste indépendant, Nouveau Parti Anticapitaliste, Parti chrétien-démocrate, Parti ouvrier internationaliste, Parti pirate, Parti radical de gauche, Solidarité, Ecologie, Gauche alternative, Solidarité & Progrès, Union pour la France, Union des radicaux, centristes, indépendants et démocrates, Union républicaine populaire.

premier tour et d'une heure et demie pour le second tour, réparties, par accord des présidents des groupes intéressés, comme suit :

- Nouveau Centre, quinze minutes pour le premier tour, sept minutes pour le second tour ;
- Parti communiste français, seize minutes pour le premier tour, huit minutes pour le second tour ;
- Parti socialiste, soixante-quatorze minutes pour le premier tour, trente-sept minutes pour le second tour ;
- Union pour un mouvement populaire, soixante-quinze minutes pour le premier tour, trente-huit minutes pour le second tour.

La campagne a été diffusée, notamment sur France Inter, pour le premier tour, du lundi 28 mai au vendredi 1^{er} juin 2012 et du lundi 4 juin au vendredi 8 juin 2012 et pour le second tour, du mardi 12 juin au vendredi 15 juin 2012.

▪ Expression du Parlement

Article 15

La société a pour mission de programmer et faire diffuser, sous le contrôle du bureau de chacune des assemblées, les principaux débats du Parlement selon des modalités arrêtées d'un commun accord.

Le choix des débats à retransmettre est effectué en accord avec les bureaux des assemblées qui règlent les conditions dans lesquelles le temps d'antenne est réparti entre les divers orateurs, dans le respect de l'obligation générale de pluralisme et d'équilibre.

En 2012, Radio France indique n'avoir été saisie d'aucune demande de retransmission des débats du Parlement par les bureaux des assemblées. Il n'a donc pas été fait application de ces dispositions en 2012. Au demeurant, les débats parlementaires ont été largement couverts dans les différents journaux parlés et les magazines des rédactions, avec des illustrations sonores des principales interventions des porte-paroles des divers groupes, dans le respect de l'obligation générale de pluralisme et d'équilibre.

▪ Expression des formations politiques représentées au Parlement et des organisations syndicales et professionnelles représentatives à l'échelle nationale

Article 16

La société programme et fait diffuser des émissions régulières consacrées à l'expression directe des formations politiques représentées par un groupe dans l'une ou l'autre des assemblées du Parlement, dans le respect des modalités définies par le Conseil supérieur de l'audiovisuel.

Le coût financier de ces émissions est à la charge de la société dans les limites d'un plafond fixé, pour chaque émission, par les dispositions annuelles du cahier des missions et des charges.

Article 17

La société programme et fait diffuser des émissions régulières consacrées à l'expression directe des organisations syndicales et professionnelles représentatives à l'échelle nationale, dans le respect des modalités définies par le Conseil supérieur de l'audiovisuel.

Le coût financier de ces émissions est à la charge de la société dans les limites d'un plafond fixé, pour chaque émission, par les dispositions annuelles du cahier des missions et des charges.

En raison des échéances électorales du premier semestre 2012, les émissions d'expression directe n'ont pas été programmées selon le calendrier normal. Soucieux qu'elles n'interfèrent pas avec le débat électoral, le Conseil a procédé à leur suspension pendant la durée d'application de ses recommandations électorales. En 2012, cette durée a couvert la période allant du 1^{er} janvier au 17 juin, soit la quasi-totalité du premier semestre.

Le calendrier de programmation des émissions d'expression directe n'a pu débuter, pour l'année 2012, que le lundi 18 juin, au bénéfice des seules organisations syndicales et professionnelles.

Lors de l'Assemblée plénière du 13 décembre 2011, le Conseil a défini les modalités de programmation du temps d'émission accordé aux organisations syndicales et professionnelles représentatives à l'échelle nationale pour l'année 2012, notamment sur France Inter.

Le Conseil a décidé que les émissions seraient diffusées du 18 juin au 30 décembre, soit durant 28 semaines.

Sur France Inter, le temps global d'antenne réservé à ces émissions a été de deux heures et dix minutes (2h10min), réparties en émissions de cinq minutes programmées le samedi vers 19h55, avant le bulletin d'information de 20 heures.

Chaque organisation syndicale ou professionnelle représentative a disposé de deux émissions de cinq minutes sur France Inter (**annexe 4**).

S'agissant des formations politiques, la répartition du temps d'émission étant effectuée sur la base du poids relatif des groupes parlementaires au sein du Sénat et de l'Assemblée nationale à l'issue du scrutin des 10 et 17 juin 2012, le Conseil a dû attendre que le Président de l'Assemblée nationale communique les effectifs tenant compte des résultats des élections législatives.

Par décision du 18 septembre 2012, le Conseil a ainsi défini les conditions de programmation et de diffusion, pour la fin de l'année 2012, des émissions consacrées, sur les antennes du service public, à l'expression directe des formations politiques suivantes, représentées par un groupe au Parlement :

- Europe Ecologie-Les Verts (EELV) ;
- Parti communiste français (PCF) ;
- Parti radical de gauche (PRG) ;
- Parti socialiste (PS) ;
- Union pour un mouvement populaire (UMP).

Un temps d'antenne de 25 minutes a été réservé sur l'antenne de France Inter.

Les émissions ont été diffusées du 28 septembre au 30 décembre 2012. D'une durée de 5 minutes, elles ont été programmées le vendredi vers 20h55 et le samedi vers 19h55. Chaque formation politique a bénéficié d'une émission (**annexe 5**).

Autres obligations de service public

S'agissant de la programmation et de la diffusion sur les antennes de la société d'émissions religieuses (article 18), de messages concernant la sécurité routière (article 20), d'émissions et chroniques concernant l'information du consommateur (article 21), d'informations météorologiques (article 22), d'émissions consacrées à l'éducation et à la formation professionnelles (articles 23 et 24), Radio France indique avoir respecté l'ensemble de ces dispositions.

Sur l'ensemble de ces obligations, aucun changement notable n'a été relevé sur l'exercice 2012.

▪ Communications du Gouvernement

Article 13

La société assure à tout moment la réalisation et la programmation des déclarations et des communications du Gouvernement, sans limitation de durée et à titre gratuit.

En 2012, Radio France indique n'avoir été saisie d'aucune demande de retransmission des déclarations et des communications du Gouvernement. Il n'a donc pas été fait application de ces dispositions en 2012. Au demeurant, les déclarations ont été largement couvertes dans les différents journaux parlés et les magazines des rédactions.

▪ Émissions à caractère religieux

Article 18

La société programme et fait diffuser le dimanche matin des émissions à caractère religieux, consacrées aux principaux cultes pratiqués en France. Ces émissions, réalisées sous la responsabilité des représentants désignés par les hiérarchies respectives de ces cultes, se présentent sous la forme de cérémonies culturelles ou de commentaires religieux.

Les frais de réalisation de ces émissions sont pris en charge par la société dans la limite d'un plafond fixé, pour chaque émission, par les dispositions annuelles du cahier des missions et des charges.

France Culture a assuré la programmation et la diffusion d'émissions régulières consacrées aux principales confessions implantées en France, le dimanche entre 8 heures et 11 heures. La chaîne a également assuré la diffusion d'une émission culturelle consacrée à l'Islam, *Culture d'islam* et d'une autre consacrée à la culture juive, *Maison d'études*.

Par ailleurs, comme en 2011, plusieurs stations locales ont programmé et diffusé en fin de semaine des séquences à caractère religieux¹⁹.

¹⁹ France Bleu Gascogne (*Le Premier Jour*, le dimanche de 6 h 38 à 7 h) ; France Bleu Cotentin (*Et Dieu dans tout ça ?*, chaque dimanche, de 8 h 37 à 8 h 45) ; France Bleu Elsass (chaque dimanche, de 9 heures à 12 heures, avec trois émissions d'une heure consacrées respectivement aux religions chrétienne, juive et musulmane) ; France Bleu Alsace (retransmission de la veillée de Noël protestante et la messe de minuit de la cathédrale de Strasbourg) ; France Bleu Radio Corse Fréquence Mora (chronique catholique le dimanche)

- **Messages de la Grande Cause nationale**

Article 19

La société programme et fait diffuser gratuitement au moins douze messages de la Grande Cause nationale agréée annuellement par le Gouvernement.

Radio France indique que le Premier Ministre a agréé comme grande cause nationale au titre de l'année 2012, une campagne du Collectif Autisme pour le compte du mouvement « Ensemble pour l'Autisme ».

Un total de 108 messages (représentant une valeur de 280 K€ HT) a été diffusé sur France Info, France Inter, le réseau France Bleu, Le Mouv'.

- **Sécurité routière**

Article 20

La société programme et fait diffuser à une heure de grande écoute des messages réalisés par la délégation à la sécurité routière, selon des modalités fixées d'un commun accord.

Avant de programmer ces émissions, la société peut procéder à leur lecture et refuser leur passage à l'antenne.

En 2012, Radio France a diffusé, dans le cadre d'un partenariat avec la Société du Tour de France et à titre gracieux, des messages relatifs aux mesures de sécurité spécifiques à cet événement, sur France Info, France Inter et France Bleu. L'ensemble de ces campagnes a représenté 244 messages pour une valeur brute de l'ordre de 450 K€ HT.

Radio France a également diffusé, sur France Inter, France Info et France Bleu, 192 messages pour des campagnes achetées par le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement et le Ministère de l'Intérieur, pour une valeur brute de près de 120 K€ HT.

- **Information du consommateur**

Article 21

La société programme des émissions destinées à l'information du consommateur.

Dans le cadre de cette mission, la société est tenue de programmer, en liaison avec l'Institut national de la consommation, des émissions régulières.

L'information du consommateur a principalement été assurée dans les programmes de France Info, France Inter et des stations locales du réseau France Bleu.

France Inter a continué la diffusion de son émission consacrée à la défense du consommateur *Service public* et a programmé une nouvelle chronique quotidienne, *CQFD*, consacrée à la citoyenneté.

France Info a programmé de nombreuses chroniques thématiques destinées à l'information du consommateur comme *Question de choix*, mais aussi des chroniques spécialisées en matière de décoration, de jardinage, d'automobile (*Tout comprendre, Jardin, La pratique de l'auto* et *Idées déco*).

Enfin, France Bleu a programmé chaque jour à 5h42 et dans le journal de 13 heures une chronique axée sur la consommation (*La minute conso*). Par ailleurs, des émissions interactives en collaboration avec des associations telles que l'INC ou l'UFC ont été diffusées sur France Bleu.

▪ Informations météorologiques

Article 22

La société programme et fait diffuser, au moins une fois par jour et à une heure de grande écoute, les informations météorologiques fournies par la Météorologie nationale. Une fois par semaine, dans les mêmes conditions, ces informations portent sur le territoire métropolitain et l'outre-mer.

Elle programme et fait diffuser régulièrement, à des heures et sur des fréquences appropriées, les informations météorologiques destinées aux gens de la mer.

Radio France indique avoir respecté les dispositions de l'article 22 de son cahier des missions et des charges dans les mêmes conditions que 2011.

▪ Émissions éducatives et sociales

Article 23

Les modalités de coopération de la société avec le ministre chargé de l'éducation nationale et les organismes qui en dépendent sont définies par une convention conclue entre l'État et la société.

Les frais de production et de diffusion sont à la charge du ministre chargé de l'éducation nationale ou des organismes qui en dépendent.

Si Radio France ne produit pas d'émission en collaboration avec le ministère de l'Éducation Nationale, le groupe rappelle que ces questions font l'objet d'un traitement particulier sur l'ensemble des chaînes.

Toutes les émissions éducatives et les chroniques, diffusées en 2011, ont été reconduites pour l'année 2012.

France Inter traite des questions d'éducation dans ses journaux et magazines, ainsi que dans certaines émissions (*La Tête au carré, C'est du classique mais c'est pas grave, Les P'tits bateaux, L'as-tu lu mon p'tit loup, etc.*). Depuis la rentrée de septembre 2011, la chronique *CQFD*, diffusée du lundi au vendredi à 6h55, traite régulièrement de problèmes éducatifs mais aussi de l'institution scolaire ou universitaire.

France Info aborde régulièrement, dans ses journaux, toutes les questions relatives à l'éducation et propose des chroniques spécifiques traitant des questions d'éducation dans *Questions d'éducation, Modes de vie, France Info junior* ou encore *Les Enfants des livres*.

La chaîne culturelle a maintenu dans sa grille de programmes le rendez-vous hebdomadaire qu'elle consacre, le mercredi, au monde éducatif (*Rue des écoles*) et proposé, comme chaque année, deux semaines « bac philo » pour préparer les élèves au bac, dans le cadre de l'émission *Les nouveaux chemins de la connaissance*. Depuis septembre 2012, elle propose également une nouvelle émission : *Grantanfi*.

Par ailleurs, le 26 novembre, lors d'une journée d'antenne spéciale placée sous le mot d'ordre « Tous étudiants ! », France Culture a initié un axe majeur de son développement, *France Culture Plus*, le premier webmedia étudiant, fruit d'une réflexion menée avec les universités, les Grandes Ecoles et le réseau national des Radios Campus.

Le Mouv' a reconduit sa chronique quotidienne *Façon de penser*, faisant réviser le bac philo de manière originale.

S'agissant de France Bleu, plusieurs initiatives locales sont à souligner : un partenariat de France Bleu Touraine avec l'IUT de Tours, un partenariat de France Bleu Sud Lorraine avec l'université de Nancy, une collaboration ponctuelle de France Bleu Alsace avec le CUEJ, un partenariat de France Bleu Armorique avec l'Inspection académique pour suivre l'évolution du travail d'une classe de CP, etc.

Il est également à noter que les stations du réseau France Bleu ont participé à la « Semaine de la presse à l'école ».

Enfin, France Musique diffuse des séquences pédagogiques proposées par les formations musicales de Radio France.

Article 24

Les modalités de coopération de la formation professionnelle et de la promotion sociale sont définies par une convention conclue entre l'État et la société.

Les frais de production et de diffusion sont à la charge du ministre et des services de l'État chargés de la formation professionnelle et de la promotion sociale.

Des programmes sur les thématiques de la formation professionnelle et de la promotion sociale sont diffusés sur les antennes de Radio France. Néanmoins, ces programmes ne sont pas financés par les ministères et les services de l'Etat chargés de la formation professionnelle et de la promotion sociale.

France Info a proposé plusieurs chroniques consacrées à l'économie d'une façon générale traitant régulièrement des questions de formation professionnelle et de promotion sociale, en fonction de l'actualité (*Tout info, tout éco, Le journal de l'économie, Patron, chef d'entreprise, Initiatives France Info, C'est mon boulot*).

Comme l'année précédente, le travail et l'emploi ont été valorisés sur France Bleu à l'échelon régional et local grâce au lancement « des journées nationales emploi » avec la programmation, une fois par trimestre, sur les 43 antennes du réseau, d'une journée entièrement consacrée à l'emploi.

Enfin, tout au long de l'année, Le Mouv' conclut des partenariats avec des associations et des médias qui ont pour vocation de sensibiliser l'auditoire aux questions qui touchent les études et la formation professionnelle. Ainsi par exemple, en 2012, le Mouv' s'est associé à plusieurs salons (exemple : ANIMAFAC : Forum des associations étudiantes à Paris).

Information et documentaires

Article 26

Dans chacun de ces programmes nationaux, la société programme et fait diffuser chaque jour et de manière régulière des bulletins et journaux d'information.

- *Dans le programme mentionné au 1° de l'article 25, elle programme et fait diffuser chaque jour et de manière régulière des revues de presse.*
- *Dans le programme mentionné au 3° de l'article 25, elle réserve une place particulière aux informations relatives aux activités culturelles en France et à l'étranger.*

La société déclare avoir répondu aux dispositions de l'article 26 relatives à la diffusion de bulletins et de journaux d'information dans les programmes nationaux, à la diffusion de revues de presse sur France Inter et à la diffusion d'informations à caractère culturel sur France Culture.

Il est à noter que France Culture indique avoir étoffé ses journaux d'information en proposant une offre, différente des autres rédactions de Radio France, davantage tournée vers l'actualité internationale et européenne, l'analyse des sujets par des experts et la mise en perspective de l'information.

S'agissant des bulletins et journaux d'information, ceux-ci sont régulièrement diffusés dans les cinq programmes nationaux que sont France Info, France Inter, France Culture, Le Mouv' et France Musique.

Sur l'ensemble du réseau France Bleu, des journaux d'information locale, nationale et internationale ont été régulièrement proposés entre 5 heures et 23 heures.

S'agissant des revues de presse programmées et diffusées sur France Inter (programme mentionné au 1^o de l'article 25), la chaîne généraliste a diffusé une nouvelle revue de presse à 6h40 en plus de celle de 8h30, du lundi au vendredi. Pendant le week-end, la revue de presse de 8h30, *Le kiosque*, présentée par Ivan Levi a été reconduite. Par ailleurs, une revue de presse du monde francophone (*l'actualité des radios francophones*) réalisée en commun avec les Radios Francophones Publiques, Radio Canada, la RTBF et la Radio Suisse Romande est toujours diffusée le samedi.

S'agissant des informations sur les activités culturelles en France et à l'étranger diffusées sur France Culture (programme mentionné au 3^o de l'article 25), la chaîne culturelle en a fait une préoccupation quotidienne. Elle est traitée depuis janvier 2011 dès la matinale, dans une chronique quotidienne de 10 minutes, *Tout feu, tout flamme*, de 8h50 à 9h00. On la retrouve sous forme de grands entretiens dans *La Grande Table* de 12h55 à 13h30, puis dans *Le Journal de la culture* et dans *Le Rendez-vous* de 19h05 à 20h00.

L'actualité culturelle est également traitée thématiquement dans plusieurs émissions hebdomadaires (*Le Carnet d'Or*, tous les samedis pour la littérature, *Projection privée*, tous les samedis également pour le cinéma, *Changement de décor*, tous les dimanches pour le théâtre, *La Vignette*, sur l'actualité culturelle des jeunes artistes diffusé du lundi au vendredi de 20h55 à 21h00).

Article 27

La société programme et fait diffuser des émissions documentaires sur les problèmes politiques, sociaux, culturels, scientifiques et techniques du monde contemporain, ainsi que des magazines ou des séries d'émission portant sur les différents aspects de la vie culturelle nationale. La programmation de la société accorde une attention particulière aux questions relatives à l'environnement et au développement durable.

Concernant les dispositions de l'article 27 relatives à la diffusion sur les antennes de la société de documentaires à caractère politique, technique, scientifique, social et culturel et à la programmation de questions relatives à l'environnement et au développement durable, Radio France indique également les avoir respectées.

La société s'est acquittée, comme chaque année, de son obligation en diffusant sur France Inter des séquences, émissions et magazines traitant de l'actualité culturelle (*Comme on nous parle, Le Grand entretien, Downtown L'humeur vagabonde, Ouvert la Nuit, Studio théâtre, On aura tout vu, Clara et les chics livres, Ça peut pas faire de mal, L'atelier, Regardez-voir, Eclectik, Le Masque et la Plume*), des problèmes politiques, sociaux, culturels, scientifiques et technologiques (*Service Public, La Tête au carré, Le Téléphone sonne, CO2 mon amour*) ainsi que des documentaires (*Interception*).

Un grand nombre de chroniques thématiques ont également été diffusées sur France Info (des chroniques politiques : *L'Info politique, France Info Géo & Politique, Questions d'info, Si j'étais Président* ; des chroniques sociétales : *Info santé, Le droit d'info, Tout comprendre, Nouveau monde, Questions Education, C'est mon boulot, Question de choix, Savoir être, Carte de crédit, Les uns pour les autres* ; des chroniques culturelles (voir *supra*, art. 26) ; des chroniques scientifiques et environnementales : *Info Sciences, Du côté des étoiles, Histoire d'hommes*).

France Culture a proposé de nombreux documentaires (*Sur les Docks, Les pieds sur terre, Carnet Nomade, La Fabrique de l'histoire, Une vie, une œuvre, Villes-Mondes, Ateliers de la Création*).

L'actualité relative à l'environnement et au développement durable a été traitée régulièrement dans les émissions quotidiennes de France Culture et particulièrement dans les émissions *Les Matins, Du Grain à moudre, Terre à terre et Planète Terre*.

Le réseau France Bleu et Le Mouv' ont continué de proposer des chroniques consacrées aux questions d'environnement et de développement durable (*La minute verte, Planète Bleue* sur France Bleu, *Le Midi 2* sur Le Mouv')

Création radiophonique

▪ Création musicale

Article 28

La société promeut les créations dans le domaine de la musique, en donnant une place privilégiée aux œuvres d'origine nationale.

Pour l'illustration sonore des indicatifs des émissions qu'elle produit, la société fait notamment appel au concours de compositeurs contemporains.

Radio France déclare accorder une place importante à la création musicale, en particulier dans les émissions régulières de France Musique ainsi que dans certaines émissions de France Culture.

Au sein des concerts donnés par les formations permanentes de Radio France (Orchestre philharmonique de Radio France, Orchestre national de France, Chœur de Radio France, Maîtrise de Radio France), le groupe indique avoir diffusé 29 créations, dont 5 françaises au cours de l'année 2012.

Par ailleurs, en marge de cette programmation, Radio France a continué de passer des commandes à des compositeurs, en majorité de nationalité française. En 2012, 57 commandes ont été achevées et livrées au service de la création musicale de la direction de la musique dont 36 à des compositeurs français (représentant 63% de la création musicale). Il est à noter que le nombre de ces commandes est en nette augmentation par rapport aux années précédentes (en 2011, ces commandes s'élevaient à 42, dont 33 passées à des compositeurs français contre 31 dont 23 passées à des compositeurs français en 2010).

▪ Création dramatique

Article 31

La société s'attache à susciter des créations originales spécialement destinées à la radio.

En 2012, Radio France déclare avoir diffusé 3 105 heures de documentaires et de fictions réparties sur 50 titres. Ce volume est en augmentation par rapport aux années précédentes (pour rappel, en 2011 la diffusion de documentaires et de fictions avait totalisé 2 684 heures réparties sur 50 titres contre 2 753 heures en 2010)

Sur France Inter et France Culture, des fictions sont régulièrement diffusées.

La présence de la fiction a toutefois été renforcée en 2012 sur France Culture notamment grâce à la diffusion, pendant la période estivale, de 25 heures d'émissions mettant à l'honneur cinq grands romans étrangers ainsi que la diffusion de l'adaptation radiophonique de grandes œuvres populaires chaque jours de la semaine à 20h30.

Par ailleurs, il est à noter que France Culture a retransmis en direct du festival d'Avignon la lecture, par Juliette Binoche, d'un texte de John Berger, « De A à X ».

Enfin, Radio France indique que les ateliers de la création de France Bleu ont également participé à la conception d'œuvres originales de documentaires, musicales et fictionnelles qui ont été diffusées sur France Bleu mais aussi sur le réseau Outremer 1^{ère}, la RTBF, RTS, Radio-Canada, France Info et France Inter.

Diffusion musicale

▪ Orchestre, concerts, festivals

Article 29

Dans ses programmes musicaux, la société réserve une place importante aux formations orchestrales et chorales dont elle a la charge.

Elle s'attache à faire connaître également les autres formations orchestrales, régionales et nationales.

La société conclut avec les autres sociétés nationales de programmes des conventions pour l'utilisation par ces dernières des formations mentionnées au premier alinéa.

Elle veille à illustrer toutes les formes d'expression de la musique vivante en ouvrant largement ses programmes aux retransmissions de spectacles publics présentés en France.

Les formations de Radio France sur les antennes de la société

Au cours de l'exercice 2012, 190 concerts ont été produits par les formations orchestrales et vocales de Radio France (222 en 2011 et 205 en 2010), dont 75 concerts par l'Orchestre Philharmonique, 56 par l'Orchestre National de France, 35 par le Chœur et 24 par la Maîtrise.

Radio France déclare que France Musique et France Inter réservent une place privilégiée aux formations permanentes de Radio France.

En 2012, la chaîne musicale a retransmis sur son antenne tous les concerts de la saison musicale dont la plupart étaient diffusés en direct. Hormis la retransmission de concerts, la chaîne promeut les activités des formations musicales de Radio France dans ses émissions régulières comme *Fabrication Maison*.

Enfin, sur France Inter, l'émission *Les Grands Concerts de Radio France* est consacrée à la diffusion de concerts produits par les formations de Radio France.

Utilisation des formations de Radio France par d'autres sociétés nationales de programmes

Seuls l'Orchestre Philharmonique de Radio France et l'Orchestre National de France ont bénéficié, au cours de l'exercice 2012, de captations pour France Télévisions (France 2 et France 3).

Par ailleurs, le partenariat engagé entre Radio France et Arte a donné lieu à la diffusion de trois concerts dans le cadre de l'émission *Maestro*, diffusée sur Arte.

Enfin, Radio France indique que l'Orchestre Philharmonique, le Cœur et la Maîtrise de Radio France ont bénéficié d'une vingtaine de retransmissions sur le site Artelive Web (concerts disponibles en streaming gratuit)

Promotion sur les antennes des autres formations orchestrales nationales et régionales et promotion de la musique vivante

Radio France déclare que quelques partenariats ont été réalisés par le réseau France Bleu au cours de l'année 2012 promouvant ainsi d'autres formations orchestrales nationales et régionales sur ses antennes. Ainsi, France Bleu Bourgogne a réalisé la promotion de la

scène locale à travers des rendez-vous comme *Musique en Bourgogne*, France Bleu Pays d'Auvergne a réalisé un partenariat avec l'Orchestre et le Centre lyrique d'Auvergne pour l'enregistrement et la diffusion de concerts mensuels et France Bleu Loire Océan a réalisé un partenariat avec l'Orchestre National des Pays de Loire et Angers Nantes Opéra pour la diffusion de leurs concerts.

Par ailleurs, Radio France indique que les radios France Bleu Breizh Izel, RCFM, Roussillon, Provence, Gard Lozère, Vaucluse, Hérault, Pays Basque, Périgord, Béarn, Armorique, Azur font la promotion d'artistes régionaux.

Enfin, chaque année, France Musique enregistre près de 450 concerts dans les répertoires et les genres les plus divers dans le cadre de festivals, de concerts des principales formations françaises, de concerts des grandes institutions musicales ou de productions lyriques.

▪ Variétés : chanson française et nouveaux talents

Article 30

Dans ses programmes de variétés pris dans leur ensemble, la société donne une place majoritaire à la chanson d'expression originale française et s'attache à promouvoir les nouveaux talents.

Comme l'année précédente, la société n'a pas donné une place majoritaire à la chanson d'expression originale française dans ses programmes de variété. Cependant, les antennes de Radio France se sont attachées à promouvoir de nouveaux talents.

PART DES CHANSONS D'EXPRESSION FRANÇAISE DANS LA PROGRAMMATION MUSICALE DES CHAINES

	Année 2012	Rappel 2011
France Bleu*	60%	60 %
Le Mouv**	31,4%	32,5 %

*Source : Radio France 2011

**Source : Kantar Média

Pour les données concernant les autres stations du groupe, Radio France renvoie aux éléments communiqués par l'Observatoire de la musique :

	Année 2012	Rappel 2011
France Inter	29,6 %	30,1 %
FIP	11,7 %	12,5 %

Source : Yacast

S'agissant des chansons d'expression originale française, la part de celles-ci dans la programmation de la station Le Mouv' a diminué de 1,1 point par rapport à 2011 (source Kantar Média). S'agissant de la promotion des nouveaux talents, la part consacrée aux nouveaux talents d'expression française sur Le Mouv' a diminué de 1,3 point par rapport à 2011 (25,7 % en 2012 contre 27 % en 2011).

Sur France Inter, Radio France indique avoir diffusé près de 650 titres par semaine dont 470 différents. En outre, plusieurs émissions ont contribué à l'expression de la chanson française et francophone sur l'ensemble des stations de Radio France²⁰.

Par ailleurs, le groupe a participé à des opérations spéciales en faveur de la promotion de jeunes talents (Prix Adami Deezer talents, Prix le talent France Bleu de l'année, Prix le talent découverte France Bleu de l'année).

²⁰ *Chanson Boum* (France Culture), *Des nuits noires de monde, un mardi idéal, Etonnez-moi Benoît, Les greniers de la Mémoire* (France Musique), *On re peint la musique, Elo, mélodie* (France Bleu), *FrancoSonik* (Le Mouv')

4. Publicité et parrainage

Obligations relatives à la publicité

Article 32

La société est autorisée à programmer et à faire diffuser des messages de publicité collective et d'intérêt général. L'objet, le contenu et les modalités de programmation de ces messages sont soumis au contrôle du Conseil supérieur de l'audiovisuel.

Article 33

La publicité collective et d'intérêt général comprend la publicité effectuée en application de la loi du 24 mai 1951 pour certains produits ou services présentés sous leur appellation générique, la publicité en faveur de certaines causes d'intérêt général, la publicité effectuée par des organismes publics ou parapublics, ainsi que les campagnes d'information des administrations présentées sous forme de messages de type publicitaire, telles qu'elles sont définies par circulaire du Premier ministre.

Article 34

Toute publicité collective qui présente directement ou indirectement le caractère de publicité de marques déguisée est interdite.

Article 35

Le contenu des messages publicitaires doit être conforme aux exigences de véracité, de décence et de respect de la personne humaine.

Il ne peut porter atteinte au crédit de l'Etat.

Article 36

Les messages publicitaires doivent être exempts de toute discrimination raciale ou sexuelle, de scènes de violence ou d'éléments pouvant provoquer la peur ou encourager les abus, imprudences ou négligences.

Article 37

Les messages publicitaires ne doivent contenir aucun élément de nature à choquer les convictions religieuses, philosophiques ou politiques des auditeurs.

Article 38

La publicité doit être conçue dans le respect des intérêts des consommateurs. Les messages publicitaires ne doivent pas, directement ou indirectement, par exagération, par omission ou en raison de leur caractère ambigu, induire en erreur le consommateur.

Article 39

La publicité ne doit, en aucun cas, exploiter l'inexpérience ou la crédulité des enfants et des adolescents.

Les enfants et les adolescents ne peuvent être les prescripteurs du produit ou du service faisant l'objet de la publicité. Ils ne peuvent être acteurs principaux que s'il existe un rapport direct entre eux et le produit ou le service concerné.

Article 40

Est interdit tout échange de services à caractère publicitaire.

Article 41

Les messages publicitaires sont diffusés en langue française.

Article 42

Les messages publicitaires sont clairement annoncés et identifiés comme tels.

Article 43

Sont interdits les messages concernant, d'une part, les produits faisant l'objet d'une interdiction législative, d'autre part, les produits et secteurs économiques suivants :

- *boissons alcoolisées de plus de un degré ;*
- *distribution.*

Article 44

Les messages publicitaires sont diffusés dans la limite, pour les programmes nationaux, de trente minutes par jour en moyenne sur l'année.

Article 45

Dans le cadre des principes de transparence et d'égalité d'accès des annonceurs, les tarifs publicitaires sont arrêtés par la société qui les rend publics.

Ils sont soumis par la société à l'approbation de l'autorité de tutelle.

En 2012, le groupe Radio France déclare avoir veillé au respect des dispositions qui lui sont applicables en matière de publicité et notamment aux dispositions de l'article 44 qui limitent à 30 minutes par jour en moyenne sur l'année la durée autorisée de publicité sur les chaînes nationales.

DUREE MOYENNE QUOTIDIENNE ET VOLUME ANNUEL

	2008	2009	2010	2011	2012
France Inter	9min 50 (59h55)	9min 28 (57h39)	11min 19 (68h56)	10min 19 (64h13)	11min 01 (67h04)
France Info	7min 15 (44h08)	6min 55 (42h06)	6min 23 (38h54)	7min 35 (46h12)	6min 28 (39h21)
France Bleu (réseau)	3min 43 (22h24)	3min 44 (NC)	6min 33 (39h54)	6min 29 (39h28)	5min 40 (NC)

Source : Radio France Publicité

Le volume de publicité quotidienne a représenté près de 11 minutes sur France Inter, 6 minutes et 8 secondes sur France Info et 5 minutes et 40 secondes sur le réseau France Bleu.

Par rapport à 2011, ce volume a diminué de 15% sur France Info et augmenté de 4% sur France Inter.

Plusieurs manquements à l'article 34 du cahier des missions et des charges de Radio France qui dispose que « *toute publicité collective qui présente directement ou indirectement le caractère de publicité de marques déguisée est interdite* » ont été relevés sur les antennes de Radio France au cours de l'année 2012.

Deux mises en garde ont ainsi été adressées à Radio France pour manquement à l'article 34 de son cahier des charges par courriers des 16 mars et 7 juillet 2012. La première concernait la diffusion, le 15 décembre 2011 à 8h34 sur France Bleu Bourgogne, d'un message publicitaire en faveur du centre commercial Carrefour situé au Grand Quétigny, présenté à l'antenne comme émanant de l'association des commerçants dudit centre commercial, qui mentionnait l'enseigne Carrefour. La deuxième concernait la diffusion, le 2 avril 2012 à 18h58 sur France Inter, d'un message publicitaire en faveur d'un badge de télépéage proposé par la société Vinci autoroutes au cours duquel était citée à plusieurs reprises la marque Vinci avec les mentions « Vinci autoroutes » et « Vinci Park », faisant ainsi la promotion d'un service également proposé par des sociétés évoluant dans un secteur concurrentiel.

Enfin, une mise en demeure a été prononcée le 9 juillet 2012 à l'encontre de Radio France pour manquements aux articles 34, 40 (selon lequel « est interdit tout échange de services à caractère publicitaire ») et 43 (selon lequel « sont interdits les messages concernant, d'une part, les produits faisant l'objet d'une interdiction législative, d'autre part, les produits et secteurs économiques suivants: -boissons alcoolisées de plus de un degré ; -distribution ») de son cahier des charges concernant un partenariat entre France Bleu Orléans et les hypermarchés Leclerc permettant aux auditeurs de gagner des bons pour faire le plein d'essence dans une station de l'enseigne Leclerc.

Obligations relatives au parrainage

Articles 46

La société est autorisée à faire parrainer celles de ses émissions qui correspondent à la mission éducative, culturelle et sociale qui lui est assignée par la loi, dans le respect des conditions déterminées par le Conseil supérieur de l'audiovisuel.

S'agissant du parrainage, Radio France a continué à se conformer à la décision de la Commission nationale de la communication et des libertés (CNCL) datant du 4 février 1988 (**annexe 6**).

De manière générale, le volume de parrainage diffusé sur les antennes de Radio France s'est maintenu par rapport à 2011.

	2008	2009	2010	2011	2012
France Inter					
- volume annuel	8h 46min	10h 03min	10h 06min	9h 39min	9h 15min
- durée moyenne quotidienne	(1min 26)	(1min 39)	(1min 39)	(1min 35)	(1min 31)

France Info					
- volume annuel	35h 54min	33h 54min	33h 22min	31h 36min	31h 50min
- durée moyenne quotidienne	(5min 54)	(5min 54)	(5min 28)	(5min 29)	(5min 13)
France Bleu (réseau)					
- volume annuel	35min	ND	1h 05min	1h 13min	NC
- durée moyenne quotidienne	(5sec)	ND	(10 sec)	512sec)	(NC)

Source : Radio France Publicité

5. Relations avec les autres organismes du service public

Les relations entre Radio France et les autres organismes publics ont peu évolué entre 2011 et 2012. On peut toutefois relever un renforcement de la collaboration entre Radio France d'une part et l'INA et le réseau Outremer 1^{ère} d'autre part.

Relations avec l'INA

Les réponses de Radio France s'agissant du respect des dispositions des articles 62 à 90 de son cahier des missions et des charges relatives à la conservation et à la numérisation de la mémoire radiophonique de la société, à la consultation et à l'utilisation des archives, à la formation professionnelle et à la recherche se trouvent en **annexe 7**

Par rapport à 2011, il est à relever :

- une relative stabilité du montant versé à l'INA par Radio France pour l'ensemble de ses prestations (3 302 K€ en 2012 contre 3 269 K€ en 2011, soit +1%) ;
- l'augmentation considérable du nombre d'émissions transférées à l'INA sous la forme de fichiers son (24 845 émissions, soit + 4 140 émissions par rapport à 2011) ;
- le nombre d'émissions cataloguées par les services de documentation qui a atteint 18 570 émissions, représentant 9 992 heures de programmes (contre 18 922 émissions, représentant 11 500 heures de programmes en 2011).

Relations avec France 2, France 3, France 4 et France 5

Articles 91

(modifié par le décret n°2005-614 du 27-05-2005)

La société programme et fait diffuser gratuitement et quotidiennement des séquences produites par les sociétés France 2, France 3, France 4 et France 5, à des heures et pour une durée choisies d'un commun accord.

Radio France indique avoir diffusé à titre gratuit, au cours de l'année 2012, 1080 messages au bénéfice des chaînes de France Télévisions sur les antennes de Radio France, selon la répartition suivante :

- 260 messages au bénéfice de France 2 diffusés sur France Info, France Inter et le réseau France Bleu ;
- 452 messages au bénéfice de France 3 diffusés sur France Info, France Inter et le réseau France Bleu ;
- 233 messages au bénéfice de France 4 diffusés sur France Info, France Inter, Le Mouv' et le réseau France Bleu ;
- 40 messages au bénéfice de France 5 diffusés sur France Info et le réseau France Bleu ;
- 95 messages au bénéfice de France Ô diffusés sur France Inter et Le Mouv'.

L'ensemble de ses messages a représenté une valeur de 1,3 M€ HT.

Relations avec RFO

Articles 92

La société met gratuitement à disposition de Radio-télévision française d'outre-mer qui les choisit :

- *des extraits de journaux radiodiffusés et d'émissions d'actualité ;*
- *toutes autres émissions déjà diffusées dans ses programmes. Dans la limite de la responsabilité susceptible de lui incomber, la société Radio-télévision française d'outre-mer fait son affaire des réclamations et des frais, y compris les droits d'auteur et droits voisins, que pourrait entraîner l'utilisation des émissions ou des extraits d'émissions que lui met à disposition la société dans les conditions prévues au présent article.*

En 2012, Radio France a mis gratuitement à disposition des différentes antennes du réseau Outremer 1^{ère} tout ou partie de ses programmes pour une diffusion en direct ou en différé.

La liste de ces programmes se trouve en **annexe 8**

Articles 93

La société programme chaque semaine à des heures d'écoute favorables une émission d'information sur la vie économique, sociale et culturelle dans les départements, territoires et collectivités territoriales d'outre-mer produite par la société, par la société Radio-télévision française d'outre-mer ou coproduite par les deux sociétés.

La collaboration entre Radio France et le réseau Outremer 1^{ère}, amorcée en 2011, continue de se renforcer. Ainsi, les chaînes de Radio France travaillent en collaboration étroite avec les équipes du réseau Outremer 1^{ère} pour la couverture de l'actualité ultramarine.

Sur France Inter, un journal concernant les collectivités territoriales d'outre-mer a été diffusé du lundi au vendredi à 5h30 et plusieurs reportages réalisés par les rédactions d'Outremer 1^{ère} sont régulièrement diffusés dans les journaux d'information. Par ailleurs, artistes et écrivains ultramarins sont régulièrement invités dans les émissions telles que *Cause commune*, *tu m'intéresses* et *La Librairie francophone*.

Sur France Info, trois bulletins météo concernant les collectivités d'outre-mer sont diffusés quotidiennement et une chronique intitulée *Le Journal des Outre-mer* est diffusée chaque dimanche.

Sur France Bleu, un journal hebdomadaire de 5 minutes intitulé *L'Hebdo* de l'outre-mer est diffusé le dimanche sur l'ensemble des antennes du réseau.

Enfin, France Bleu île de France a diffusé un journal quotidien de 4 minutes à destination des ultramarins.

Relations avec RFI

Article 94

La société met gratuitement à la disposition de la société Radio France Internationale qui les choisit :

- *des extraits de journaux et d'émissions d'actualité ;*
- *de toute autre émission déjà diffusée dans ses programmes.*

Dans la limite de la responsabilité susceptible de lui incomber, la société Radio France internationale fait son affaire des réclamations et des frais, y compris les droits d'auteur et droits voisins, que pourrait entraîner l'utilisation des émissions ou des extraits d'émissions que lui met à disposition la société dans les conditions prévues au présent article.

Conformément aux cahiers des missions et des charges des deux sociétés, Radio France indique que Radio France Internationale alimente partiellement ses propres antennes en enregistrant elle-même, de manière régulière, les contenus de ses chaînes diffusés en direct.

Par ailleurs, Radio France indique que RFI a fait des demandes de sorties à l'INA de programmes que Radio France avait déjà versés pour archivage.

Article 95

La société programme et fait diffuser des émissions destinées aux ressortissants étrangers résidant en France, dans des conditions fixées par une convention annuelle.

Radio France indique que plusieurs chaînes du groupe remplissent cette obligation à travers l'information et les programmes et que certains programmes diffusés sur le Mouv' ont pu remplir cette disposition (*Le 7/9, Francosonik, Laura Leishman Project, It is what it is, Le Midi 2, Allô la planète, World Tour*).

Relations avec les associations internationales et les radios francophones publiques

Article 96

La société prend les dispositions permettant le respect et l'exécution des engagements internationaux la concernant.

Il en va de même des accords contractés antérieurement à l'entrée en vigueur de la loi du 30 septembre 1986.

Les engagements internationaux de Radio France s'exercent le plus souvent par le biais des organismes internationaux regroupant les radiodiffuseurs, et principalement l'UER (Union Européenne de Radio-Télévision), l'URTI (Union Radiophonique et Télévisuelle Internationale), les RFP (Radios Francophones Publiques), le CIRTEF (Conseil International des Radios Télévisions d'Expression Française), la COPEAM (Conférence Permanente de l'Audiovisuel Méditerranéen).

Les principales cotisations payées par Radio France aux associations internationales de radiodiffusion pour l'exercice 2012 ont représenté une somme totale de 327 318 € contre 305 419 € en 2011, soit une augmentation de 6,7%.

En 2012, la société a assuré l'organisation de six réunions internationales en France : réunion des ingénieurs Euroradio (6 février), le comité radio (16 et 17 février), le Festival Euroradio (27 octobre), la réunion « Discothèque /numérisation » (17 février), la Commission

programmes à Bordeaux (12 et 13 mars) et la réunion des directeurs de chaînes généralistes (17 novembre).

Article 99

La société participe aux activités de la communauté des radios publiques de langue française. Elle acquitte sa part des dépenses de fonctionnement de cette communauté.

Elle tend à promouvoir les échanges et la production commune de programmes avec les organismes de radiodiffusion sonore des autres pays francophones membres de la communauté.

Radio France indique avoir apporté sa collaboration aux activités des Radios Francophones Publiques qui organisent la coopération entre les quatre services publics de radios francophones du Nord.

Relations avec les organismes de radiodiffusion allemands et le ministère des affaires étrangères

Article 100

La société entretient des rapports institutionnels avec les organismes de radiodiffusion de la République fédérale d'Allemagne, en application du traité du 22 janvier 1963.

Radio France entretient des relations privilégiées avec les différents organismes publics de radiodiffusion de la République fédérale d'Allemagne, notamment dans le cadre de la Commission Mixte Radiophonique qui fonctionne depuis cinquante années en alternance entre Paris et Berlin.

La réunion annuelle de la commission mixte franco-allemande radiophonique a eu lieu à Berlin, le 24 juin 2012, dans la Représentation du Land de la Sarre auprès de la République. En dehors des points réguliers portant sur l'évolution des paysages médiatiques des deux pays et sur les dossiers de coopération habituels, les sujets abordés ont porté principalement sur l'évolution de la radio face aux défis de l'internet et aux exigences du public jeune, la coopération dans le domaine éditorial, les nouveaux services et contenus et la radio publique connectée en France par rapport à l'approche tri-média en Allemagne.

Par ailleurs, l'atelier radio franco-allemand annuel a réuni, du 24 au 28 septembre 2012, dix jeunes journalistes. Ces derniers ont réalisé des reportages en cinq binômes franco-allemands sur le thème : « L'Allemagne, un modèle pour l'Europe ? » afin d'élaborer une émission commune franco-allemande (recherches, interviews, montage, doublage, production, animation).

Enfin, des échanges musicaux franco-allemands, tels qu'ils existaient dans leur forme traditionnelle depuis 1954 (un concert français ou allemand diffusé le vendredi soir à 20h05 avec une présentation bilingue) ont cessé le vendredi 2 janvier 2009. A la demande de la direction de France Musique, la diffusion systématique de concerts franco-allemands le vendredi soir a été remplacée par des opérations ponctuelles échelonnées dans l'année.

En 2012, les radios musicales allemandes et françaises ont eu toutefois l'occasion de se réunir certains vendredis pour diffuser un grand concert français ou allemand. Ces échanges ont permis d'assurer la couverture commune de quatre radios publiques allemandes partenaires de France Musique : Sarrebrück (SR) : SR 2 KulturRadio - Berlin (DKU) : Deutschlandradio Kultur - Francfort (HR) : HR 2-Kultur - Leipzig/Halle (MDR) : MDR Figaro.

Article 101

La société organise dans ses services, à titre gratuit et dans la mesure de ses possibilités d'accueil, des séjours d'information professionnelle qui lui sont demandés par les ministères intéressés au profit de professionnels étrangers de l'audiovisuel. Elle ne prend pas à sa charge les frais de voyage, d'hébergement et de formation éventuellement nécessités par ces séjours.

En 2012, vingt-deux semaines de stages ont été proposées par la société à 15 professionnels sélectionnés à partir des dossiers de candidatures proposés par des radios publiques étrangères.

Quinze stages, dont onze de perfectionnement et quatre d'observation, ont ainsi été initiés et financés sur le budget de la DDAI.

Action audiovisuelle extérieure

- **Accords de coopération avec le ministère des affaires étrangères et les organismes étrangers de radiotélévision**

Article 97

La société fournit dans toute la mesure du possible aux ministres des affaires étrangères et de la coopération les personnels qui lui sont demandés pour remplir des missions d'assistance technique.

La société est remboursée s'il y a lieu par les départements ministériels intéressés de toutes les dépenses qu'elle engage à ce titre.

Les personnels mentionnés au premier alinéa sont réintégrés dans la société selon les modalités définies par la convention collective de la communication et de la production audiovisuelles.

Sur l'exercice 2012, Radio France indique avoir signé une convention annuelle de coopération avec la radio algérienne visant à accompagner la mise en œuvre du plan stratégique de ce partenaire et à développer une coopération éditoriale.

A ce titre, Radio France mentionne l'organisation de six missions de formation en Algérie financées par la radio algérienne et l'ambassade de France à Alger.

Article 98

La société s'emploie à conclure avec les organismes étrangers de radiotélévision intéressés des accords de coopération, notamment pour assurer la continuité des accords déjà conclus. Le ministre des affaires étrangères et les ministres chargés de la coopération et de la francophonie sont consultés préalablement chaque fois qu'un projet d'accord peut avoir des incidences sur la politique générale de coopération ou des conséquences financières qui ne seraient pas prises en charge par la société.

La société accueille les délégations envoyées auprès d'elle par les organismes étrangers, répond aux demandes de renseignement des professionnels étrangers et des correspondants locaux des organismes étrangers.

La société s'efforce de faire figurer dans les contrats d'achat de droits et de coproduction qu'elle passe avec les sociétés françaises ou étrangères des clauses autorisant la distribution à titre culturel ou commercial des programmes à l'étranger.

S'agissant des accords de coopération avec les organismes étrangers de radiotélévision, la direction des affaires internationales de Radio France (DDAI) a organisé l'accueil et la visite de onze délégations audiovisuelles étrangères.

Par ailleurs, au regard de la convention que le groupe a signé le 10 mai 2011 avec la radio algérienne, Radio France a poursuivi sa collaboration avec la radio algérienne visant à ouvrir ses antennes à la diversité culturelle, notamment s'agissant de l'échange de programmes et de coproduction.

Liste des annexes

- Annexe 1** Description des stations de Radio France
- Annexe 2** Fréquences demandées par Radio France en 2012
- Annexe 3** Grilles de programme des principales chaînes du groupe
- Annexe 4** Décision n° 2011- 1253 du 13 décembre 2011 du Conseil supérieur de l'audiovisuel définissant les modalités de programmation du temps d'émission accordé pour l'année 2012 aux organisations syndicales et professionnelles représentatives à l'échelle nationale
- Annexe 5** Décision n° 2012- 672 du 18 septembre 2012 du Conseil supérieur de l'audiovisuel fixant les conditions de programmation et de diffusion des temps d'émission accordés pour l'année 2012 aux formations politiques représentées par un groupe dans l'une ou l'autre des assemblées du Parlement
- Annexe 6** Décision n°88-41 du 4 février 1988 relative aux règles de parrainage applicables à la société nationale de programme Radio France
- Annexe 7** Relations de la société Radio France avec l'INA
- Annexe 8** Programmes de Radio France mis à la disposition des antennes du réseau RFO en 2012

Description des stations de Radio France

France Inter est une radio nationale généraliste, innovante et en prise directe avec les préoccupations des citoyens. A ce titre elle propose des programmes d'information, des programmes culturels, des émissions de débat et du divertissement.

France Info est une radio d'information en continu. Les journaux d'information, des reportages et les chroniques composent l'essentiel de la programmation de la chaîne.

France Culture est une radio généraliste consacrée à la connaissance et au savoir. La programmation de la chaîne laisse une large place aux grands débats de société.

France Musique est une radio musicale à vertus pédagogiques qui a pour ambition de développer l'appréciation, la compréhension et le plaisir de la musique, tout en mettant en valeur les productions de Radio France.

Le Mouv' est une radio à dominante musicale, prioritairement destinée aux 20-30 ans. La programmation de la chaîne se compose de musique et d'information et d'émissions de débat.

FIP est une radio musicale qui propose, d'une part, une programmation musicale centrée sur le jazz et la musique classique et d'autre part, des émissions d'information culturelle.

France Bleu est un réseau composé de 43 antennes locales, dont les programmations répondent non seulement aux missions fixées par la loi quant à la diffusion d'une information de proximité mais également à un engagement d'ordre culturel envers les régions de France (valorisation des patrimoines locaux, découverte des nouveaux talents de la chanson...).

1/FREQUENCES ATTRIBUEES A RADIO FRANCE DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2012

- En 2012 : Villedieu les Poêles (décision plénière du 08/11/2012), Bellegarde sur Valserine (décision plénière du 04/12/2012).

2/ FREQUENCES DEMANDEES POUR RADIO FRANCE DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2012

Des demandes de fréquences ont été formulées par le Ministère de la Culture et de la Communication :

- Par courrier du 19 janvier 2012 :

Pour Ussel (France Info), La ferté Macé (France Info), Valleraugue (France Bleu Gard Lozère), Porté Puymorens (France Bleu Roussillon)

- Par courrier du 07 mars 2012 :

Pour Strasbourg (Le Mouv')

- Par courrier du 20 avril 2012 :

Pour Avignon (France Inter, France Culture et France Musique)

- Par courrier du 03 décembre 2012 :

Pour Saint Aignan (France Info), Dieulefit (France Inter), Rochefort (France Info), Manosque (France Info), Chamonix (France Info), Pontarlier (France Info).

6.1 | GRILLE/SEMAINE

5h00 - 6h00	Le 5/6 Guyonne de Montjou	12h30 - 12h45	Carnets de campagne Philippe Bertrand
5h00	Journal	12h45 - 13h00	Le jeu des 1000 euros Nicolas Stoufflet
5h05	24h au loin	13h00 - 13h30	Le journal de 13 heures Claire Servajean
5h10	Allô l'Europe de J.M Lamerquie et E. Moreau	13h30 - 14h00	La marche de l'histoire Jean Lebrun
5h20	Mots et merveilles	14h05 - 15h00	La fête au carré Mathieu Vidard
5h44	L'attrape-livres de C. Schneck	15h05 - 16h00	Là-bas si j'y suis Daniel Mornet
5h47	L'AFP au bout du monde	16h05 - 17h00	(lun-jeu) Carrefour de Lodeon Frédéric Lodeon (ven) On porta musique Sylvie Chapelle
5h55	Les oubliettes du temps	17h05 - 18h00	Le grand entretien François Busnel
5h58	Que faut-il attendre de cette journée ?	18h00 - 18h20	Le journal de 18 heures Angélique Bounie
6h00 - 7h00	Le 6/7 Eric Delvaux	18h15 - 18h25	(ven) Les choix culture du week-end
6h00	Le journal de H. Roussel	18h20 - 19h00	(lun-jeu) Downtown Philippe Collin
6h13	Le billet de E. Delvaux	18h25 - 19h00	(ven) Questions critiques Jean-Marie Colombini
6h16	Grand angle	19h00 - 19h20	Le journal de 19 heures Alain Passerat
6h22	(lun-jeu) Vu d'ailleurs (ven) Dans le prétoire	19h20 - 20h00	(lun-jeu) Le téléphone sonne Pierre Weil (ven) Partout ailleurs Eric Veinir
6h25	(lun-jeu) Bonjour chez vous de C.Cartier	20h05 - 21h00	(lun-jeu) L'humeur vagabonde Kathleen Evin (ven) Nous autres Zoé Varier
6h30	Journal et Journal des sports de M. Thébaud	21h05 - 23h00	Ouvert la nuit Alexandre Héraud
6h45	Carrefour du 6/7 avec H. Chevallier, le service société et les éditorialistes politiques	23h00 - 23h15	Le journal (lun-jeu) Laurence Thomas (ven) José Sélian
7h00 - 9h00	Le 7/9 Patrick Cohen	23h15 - 0h00	(lun-jeu) Addictions Laurence Perra (ven) Studio théâtre Lionel Aubert
7h00	Le journal de H. Fily	0h00 - 0h50	(lun-jeu) Black liste Laurent Lavigne
7h14	Journal politique de J.F. Achilli	0h00 - 1h00	(ven) Pop etc Sg
7h17	Le zoom de la rédaction	0h50 - 1h00	(lun-jeu) Lire avec Brigitte Kamel
7h21	(lun-jeu) L'édito éco de D. Seux	1h00 - 5h00	(lun-jeu) Les nuits d'Inter (mar 2h00 - 2h30) Au fil de l'histoire Patrick Leblond (mer 2h00 - 3h00) Nuits noires Patrick Leblond
7h24	Encore un matin de D. Varod	1h00 - 5h00	(ven-sam) Sous les étoiles exactement Serge Le Veilant
7h30	Le journal de H. Roussel		
7h43	La presse vue par P. Cohen		
7h45	L'édito politique de T. Legrand		
7h48	L'éco du jour de P. Lefebvre		
7h50	(lun-jeu) L'invité de P. Clark (ven 7h50 - 8h00) Le débat éco de D. Seux et B. Maris		
7h55	(lun-jeu) La touche de P. Collin et X. Mauduit		
8h00	Le journal de M. Thébaud		
8h16	Géopolitique de B. Guetta		
8h20	L'invité d'inter de P. Cohen		
8h30	La revue de presse de B. Duvic		
8h37	(lun) L'édito de N. Boylout		
8h40	Interactiv		
8h55	(lun) Le billet de S. Blakowski (mar et mer) Le billet de S. Aram (jeu) Le billet de Ben (ven) Le billet de F. Monet		
9h00	Le journal de H. Fily		
9h10 - 10h00	(lun-jeu) Comme on nous parle Pascale Clerc (ven) Les femmes, toute une histoire Stéphanie Duncan		
10h05 - 10h55	Service public Guillaume Eimer		
10h55 - 11h00	(lun-jeu) Un temps de Pauchon Pierre Pauchon		
11h05 - 12h30	On va tous y passer ! Frédéric Lopez		

CONTACTS PRESSE
FRANCE INTER

Marion Glémet
01 56 40 26 47
marion.glemet@radiofrance.com

Clara Devoret
01 56 40 27 31
clara.devoret@radiofrance.com

Charlotte Savalle
01 56 40 14 55
charlotte.savalle@radiofrance.com



6.2 | GRILLE/WEEK-END

SAMEDI

5h00 - 7h00	Le 5/7 du week-end Laurence Garcia
5h10	La revue de presse hebdo de L. Garcia
5h14	Le samedi sur Inter
5h21	Les dessous de l'écran de S. Fromentin
5h49	Le mot ou le geste de la semaine
6h10	Quand on arrive en ville de M. Calmat de Gméline
6h14	Le monde et moi
6h25	L'homme/la femme de la semaine
6h43	I like Europe de C. Gillet
6h47	L'invité culturel
7h00 - 9h00	Le 7/9 du week-end Fabrice Drouelle et Patricia Martin
7h17	Chronique santé de D. Messager
7h20	La main verte de A. Baraton
7h30	Le journal de B. Chamonaz
7h43	Les controverses de l'histoire de R. d'Almeida
7h49	Le coup de cœur musique
7h50	L'interview éco de B. Jeanperrin
8h00	Le journal de D. Astagneau Le journal des sports de A. Bambuck
8h20	Invité
8h30	La revue de presse de I. Leval
8h40	Le journal de la semaine politique avec C. Barbier et L. Joffin
8h52	L'actu des médias de A. Ackoum
9h00	Le journal de B. Chamonaz
9h05 - 10h00	On n'arrête pas l'éco Alexandra Bensais
10h00 - 10h10	Journal Denis Astagneau
10h10 - 11h00	On aura tout vu Laurent Delmas et Christine Masson
11h05 - 12h00	Sur les épaules de Darwin Jean-Claude Abteboul
12h05 - 13h00	La prochaine fois je vous le chanterai Philippe Meyer
13h00 - 13h20	Le journal de 13 heures Philippe Abteboul
13h20 - 14h00	Rendez-vous avec X Patrick Pesnot
14h05 - 15h00	CO2 mon amour Denis Chassoux
15h05 - 16h00	Clara et les chics livres Clara Dupont Monod
16h05 - 17h00	Le grand bain Sophie Devillers
17h05 - 18h00	La librairie francophone Emmanuel Khérad avec les Radios Francophones Publiques
18h00 - 18h10	Le journal de 18 heures Dominique Delaroc
18h10 - 19h00	Ça peut pas faire de mal Guillaume Gallienne
19h00 - 19h20	Le journal de 19 heures Philippe Abteboul
19h20 - 19h55	L'atelier Vincent Jesse
20h05 - 22h00	Le pont des artistes Sylvain Dhonnin
22h05 - 23h00	Les Savanturiers Fabienne Chauvière
23h00 - 23h15	Journal José Ségén
23h15 - 0h00	Regardez voir Brigitte Patient
0h00 - 1h00	Conduite accompagnée Mathieu Deguelle
1h00 - 5h00	Sous les étoiles exactement Serge Le Vaillant

DIMANCHE

5h00 - 7h00	Le 5/7 du week-end Laurence Garcia
5h14	Mon café de A. Pastor
5h20	L'oreille du programmeur musical
5h25	franceinter.fr par le côté web
5h36	L'invité
6h05	L'actualité francophone
6h55	La revue de presse cinéma de L. Delmas
7h00 - 9h00	Le 7/9 du week-end Fabrice Drouelle et Patricia Martin
7h17	Chronique livre de R. Martin
7h20	Livre en poche de J. Petroz
7h30	Le journal de B. Chamonaz
7h46	La main verte de A. Baraton
7h55	Chronique environnement de N. Fontrol
8h00	Le journal de D. Astagneau Le journal des sports de A. Bambuck
8h16	Parenté de L. Luret
8h26	Le choix de F. Drouelle
8h30	La revue de presse de I. Leval
8h42	À la barre de M. Anon
8h47	Le débat des chroniqueurs culturels
9h00	Le journal de B. Chamonaz
9h10 - 10h00	Interception Alain Le Gougec, Pascal Darvieux, Lionel Thompson
10h00 - 10h10	Journal Denis Astagneau
10h10 - 11h00	Eclectik Rebecca Marzoni
11h05 - 12h00	On va déguster François-Régis Gaudry
12h05 - 14h00	3D le journal Stéphane Paoli
13h00 - 13h20	Le journal de 13 heures Philippe Abteboul
13h20 - 13h30	Périphéries Edouard Zamboux
13h30 - 14h00	3D le journal (suite) Stéphane Paoli
14h05 - 15h00	Cosmopolitaine Paula Jacques
15h05 - 16h00	Vivre avec les bêtes Elizabeth de Fontenay et Alain Bougrain-Dubourg
16h05 - 17h00	Cause commune, tu m'intéresses Abdennour Bidar
17h05 - 18h00	L'Afrique enchantée Victimir Cagnolari et Soïa Solo
18h00 - 18h10	Le journal de 18 heures Dominique Delaroc
18h10 - 19h00	Tous politiques Jean-François Acton
19h00 - 19h15	Le journal de 19 heures Philippe Abteboul
19h15 - 19h30	Info sports Michel Gaudin
19h30 - 19h55	Les p'tits bateaux Noëlle Graham
19h55 - 20h00	Les nuits de l'Inter Denis Chassoux
20h05 - 21h00	Le masque et la plume Jérôme Garcin
21h05 - 22h00	Les grands concerts de Radio France Frederic Lodeon
22h05 - 0h00	Summertime Elsa Boubill
23h00 - 23h15	Journal José Ségén
23h15 - 0h00	Summertime (suite) Elsa Boubill
0h00 - 1h00	Partir avec Marie-Pierre Flahout
1h00 - 5h00	Les nuits d'Inter

CONTACTS PRESSE
FRANCE INTER

Marion Clément
01 56 40 26 47
marion.clement@radiofrance.com

Clara Devoret
01 56 40 27 31
clara.devoret@radiofrance.com

Charlotte Savalle
01 56 40 14 65
charlotte.savalle@radiofrance.com



8.1 | GRILLE

FRANCE INFO

Les sessions d'information de la semaine et du week-end sont incarnées par des présentateurs qui accompagnent l'auditeur en orchestrant le flux d'information où l'on retrouve un journal complet toutes les demi-heures, les titres au quart d'heure, les chroniques et reportages de la rédaction. Chacun apporte sa personnalité, son ton et aborde des rendez-vous thématiques spécifiques.

Semaine**5h - 7h****Gilbert Chevalier**

Toute l'actualité pour informer l'auditeur dès 5h : reportages, journal des sports, l'actualité économique, le clin d'œil de Jean-Pierre Gauffre...

**7h - 10h****Olivier Emond, Raphaëlle Duchemin, Jean Leymarie**

De 7h à 10h, chaque présentateur prend en charge une heure d'information :

- 7h - 8h : **Olivier Emond**
- 8h - 9h : **Raphaëlle Duchemin**
- 9h - 10h : **Jean Leymarie**

**10h - 12h****Agnès Soubiran**

Deux heures d'information continue en direct où l'accent est mis sur la vie quotidienne des auditeurs avec des rendez-vous d'informations pratiques (santé, loisirs, services...). Par ailleurs, Agnès Soubiran reçoit en direct un dessinateur de presse qui commente son dessin du jour.

**12h - 14h****Bernard Thomasson**

Session de la mi-journée balisée par deux grandes éditions à 12h et 13h, où l'actualité est abordée en profondeur avec l'éclairage de journalistes spécialisés et d'experts.



SERVICE DE PRESSE
FRANCE INFO

Claude-Agnès Marcel
01 56 40 20 43
claude-agnes.marcel@radiofrance.com

8.2 | GRILLE

Semaine (suite)**14h - 17h****Présentateurs en alternance**

Durant cette session, chaque présentateur prend en charge une heure d'antenne : en alternance durant la semaine avec Sophie Auvigne, Olivia Ferrandi, François Lepage, Virginie Lebrun, Claude Meinau.

De nombreux rendez-vous en direct autour de la vie pratique déclinés sous différents thèmes : juridique, immobilier, consommation, éducation, argent,...

L'actualité internationale prend également une place importante avec direct et reportages avec « Le monde d'Info ».

**17h - 19h****Catherine Pottier**

La grande session d'information de fin de journée, avec une large place consacrée aux reportages présentés par les reporters en direct et en studio. Autre point fort de la session, l'actualité culturelle.

**19h - 21h****Olivier de Lagarde**

Confrontations, polémiques, échanges sont également au rendez-vous avec les débats du soir en direct.

**21h - 23h****Raphaël Ebenstein**

Session d'information du soir pour connaître les dernières infos de la journée. Le direct a toujours sa place avec des invités autour de l'actualité internationale, culturelle et économique.

Week-end**Célyne Bayt-Darcourt**

Invités, débats, retour sur info, culture, loisirs, découverte... toute l'actualité du week-end.

- Samedi 7h - 10h
- Dimanche 8h - 11h

**SERVICE DE PRESSE
FRANCE INFO**

Claude-Agnès Marcel
01 56 40 20 43
claude-agnes.marcel@radiofrance.com

12.1 | GRILLE DE LA SEMAINE

6h00 - 6h30	Un Autre jour est possible Tewfik Hakem	14h00 - 15h00	Les Sciences (lun) Continent sciences Stéphane Deligé (mar) Révolutions médicales René Frydman (mer) 14h00 Plantes terre Sylvain Kahn (ven) 14h30 Les sciences Vincent Charpentier (jeu) La marche des sciences Aurélie Luneau (ven) Science publique Michel Albertant
6h30 - 9h00	Les Matins de France Culture Marc Vachet	15h00 - 16h00	Le Goût du savoir (lun) Les bonds de l'histoire Gislaine David (mar) Tout un monde Marie-Hélène Fraissé (mer) Gratuité Martin Quéhen (jeu) 15h00 Le bien commun Antoine Garapon (jeu) 15h30 Questions d'éthique Monique Carlo-Sperber (ven) Cours d'Islam Abdelkader Meddo
6h30	Journal de la Rédaction	16h00 - 17h00	Pas la peine de crier Marie Richeux
6h35	L'essai du jour Jacques Mullier	17h00 - 17h55	(lun-jeu) Sur les docks Irene Omeljanenko (ven) Sur la route Daria Gesbert
6h42	La chronique de Jean-Louis Ezra	17h55 - 18h00	(lun-jeu) Les Carnets de l'économie Coordination Vincent Lemaire (ven) L'Hebdo des idées Eric Couturier
6h45	Les enjeux internationaux de Thierry Ognin et Eric Laurent	18h00 - 18h20	Journal de la Rédaction
7h00	Journal de la Rédaction	18h20 - 19h00	(lun-jeu) Du Grain à moudre Nora Goussier (ven) Le magazine de la Rédaction
7h12	(lun) au (jeu) Trait pour trait (vendredi) Pixel	19h00 - 19h03	Les titres du journal
7h17	Le monde selon... (lun) Stéphane Rozès (mar) Laure Adler (mer) Noémie Lenoit (jeu) Etienne Klein (ven) Hubert Védrine	19h03 - 19h54	Le Rendez-vous Laurent Goussier
7h24	La revue de presse internationale	19h54 - 20h00	Lecture du soir Coordination Blandine Masson
7h30	Rappel des titres & Le choix de la Rédaction	20h00 - 20h30	A Voir nue Coordination Sandrine Treier
7h36	Le billet politique d'Hubert Puertas	20h30 - 20h55	Le Feuilleton Coordination Blandine Masson
7h39	Les idées claires : (lun) Sylvain Kahn (mar) Philippe Manière (mer) Caroline Etacheff (jeu) Agnès Binassy-Quéhé (ven) Danièle Sallenave	20h55 - 21h00	La Vignette Aude Levaite
7h42	L'Unité des Mutins	21h00 - 22h00	La Dispute Arnaud Laporte
7h56	La chronique de Philippe Meyer	22h00 - 22h15	Journal de la Rédaction
8h00	Journal de la Rédaction	22h15 - 23h00	Hors champs Laure Adler
8h16	La chronique de Eric Couturier	23h00 - 0h00	Les Ateliers de la nuit (lun) L'atelier intérieur Aurélie Cheron (mar) L'atelier de la création Irène Omeljanenko (mer) L'atelier fiction Blandine Masson (jeu) L'atelier de la création Irène Omeljanenko (ven) L'atelier du soir Thomas Baumgartner
8h50	Tout feu, tout karnage (mar) Sébastien La For (mer) Philippe Trétiack (jeu) Jean Birbaüm (ven) Marie-Pierre Lemerquie	0h00 - 0h35	Du Jour au lendemain Alain Veinstein
9h00	Journal de la Rédaction	0h35 - 1h30	Le blog du savoir Christine Guénié
9h05 - 10h00	La Fabrique de l'histoire Emmanuel Laurentin	1h30 - 6h00	Les Nuits de France Culture Philippe Garbit
10h00 - 11h00	Les Nouveaux chemins de la connaissance (lun) Arlette van Rey (ven) Philippe Petit		
10h50	(lun) au (jeu) Le journal de la philosophie de François Noudelmann		
11h00 - 11h50	Culturesmonde Florence Gaborne		
11h50 - 12h00	Micro Fiction Coordination Blandine Masson		
12h00 - 13h30	La Grande table Caroline Brous		
12h30 - 12h55	Le Journal de la Rédaction		
13h30 - 14h00	Les Pieds sur terre Sophie Kravlund		

CONTACTS PRESSE
FRANCE CULTURE

Jean-Marie Guinebert
Responsable de la communication
jean-marie.guinebert@radiofrance.com
01 56 40 23 40
06 72 07 59 64

Myriam Daquin
Assistante du service de presse
myriam.daquin@radiofrance.com
01 56 40 27 91



12.1 | GRILLE DU WEEK-END

SAMEDI

6h14 - 7h00	Magazine de la Rédaction <small>MULTIDIFFUSION</small>
7h00 - 7h05	Journal de la Rédaction
7h05 - 8h00	Terre à terre <i>Ruth Stéassay</i>
8h00 - 8h10	Journal de la Rédaction
8h10 - 9h00	Le Secret des sources <i>Jean-Marc Four</i>
9h00 - 9h07	Journal de la Rédaction
9h07 - 10h00	Répliques <i>Alain Finkelskraut</i>
10h00 - 11h00	Concordance des temps <i>Jean-Noël Jehanneau</i>
11h00 - 12h00	L'économie en questions <i>Domitille Roussel</i>
12h00 - 12h30	Une fois pour toutes ! <i>Domitille Souchier</i>
12h30 - 12h45	Journal de la Rédaction
12h45 - 13h30	La Rumeur du monde <i>Jean-Alexis Colombant et Jean-Claude Casanova</i>
13h30 - 14h00	La Suite dans les idées <i>Sylvain Bauméau</i>
14h00 - 15h00	Movimento <i>Jeanne-Martine Vacher</i>
15h00 - 16h00	Projection privée <i>Michel Clément</i>
16h00 - 17h00	Une vie, une œuvre <i>Mathieu Bernigou-Lagrange</i>
17h00 - 18h00	Le Carnet d'or <i>Augustin Trapenard</i>
18h00 - 18h10	Journal de la Rédaction
18h10 - 18h56	Place de la tolle <i>Xavier de la Porte</i>
18h56 - 19h00	Lignes de fuite <i>Edwy Pirel</i>
19h00 - 19h30	Rue des écoles <i>Louise Tourret</i>
19h30 - 20h30	Carnet nordique <i>Colette Feliou</i>
20h30 - 21h00	Jusqu'à la lune et retour <i>Aline Pallier</i>
21h00 - 22h00	Fiction / Droles de drames <i>Coordination Blandine Masson</i>
22h00 - 0h00	Mauvais genres <i>François Angelier</i>
0h00 - 6h30	Les Nuits de France Culture (La nuit rêvée de...) <i>Philippe Garbit</i>

DIMANCHE

6h30 - 7h00	Une fois pour toutes <small>MULTIDIFFUSION</small> <i>Domitille Souchier</i>
7h00 - 7h05	Journal de la Rédaction
7h05 - 8h00	Les Racines du ciel <i>Frédéric Lencor</i>
8h00 - 8h05	Journal de la Rédaction
8h05 - 8h30	Orthodoxie <i>Alain Chrysostays</i> en alternance avec Foi et tradition <i>Sébastien de Courtois</i>
8h30 - 9h00	Service protestant <i>Michel Schaeffer</i>
9h00 - 9h10	Journal de la Rédaction
9h10 - 9h42	Maison d'étude <i>Vicior Manka</i>
9h42 - 10h00	Divers aspects de la pensée contemporaine
10h00 - 11h00	Messe <i>François Mace</i>
11h00 - 12h00	L'esprit public <i>Philippe Meyer</i>
12h00 - 12h30	On ne parle pas la bouche pleine ! <i>Alain Kruger</i>
12h30 - 12h45	Journal de la Rédaction
12h45 - 13h00	Des Papous dans la tête <i>Françoise Tréussart</i>
14h00 - 14h30	Tire ta langue <i>Actoine Perroud</i>
14h30 - 15h00	Secret professionnel <i>Orestes Danilak</i>
15h00 - 16h00	Villes-Mondes <i>Coordination Catherine Liber</i>
16h00 - 17h00	Le Gai savoir <i>Michael Entoven</i>
17h00 - 18h00	Le Tête-à-tête <i>Kenneth Taddai</i>
18h00 - 18h10	Journal de la Rédaction
18h10 - 19h00	Les Retours du dimanche <i>Agnès Chauveau & Nicolas Truong</i>
19h00 - 20h00	Soft power <i>Thierry Mallet</i>
20h00 - 20h30	Ça rime à quoi <i>Sophie Nauveau</i>
20h30 - 21h00	Changement de décor <i>Julien Gryn</i>
21h00 - 23h00	Fiction / Théâtre et compagnie <i>Coordination Blandine Masson</i>
23h00 - 0h00	Chanson Boum ! <i>Julien Poirier</i>
0h00 - 6h00	Les Nuits de France Culture <i>Philippe Garbit</i>

CONTACTS PRESSE
FRANCE CULTURE

Jean-Marie Guinebert
Responsable de la communication
jean.marie.guinebert@radiofrance.com
01 56 40 23 40
06 72 07 59 64

Myriam Daquin
Assistante du service de presse
myriam.daquin@radiofrance.com
01 56 40 27 91



5.1 | GRILLE

FRANCE BLEU

DOSSIER DE PRESSE FRANCE BLEU 2012 - 2013

SEMAINE

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
5h - 6h	France Bleu Matin				
6h - 9h	Matinale				
	X43	X43	X43	X43	X43
9h - 10h	Les Experts				
	X43	X43	X43	X43	X43
10h - 11h	Cuisine				
	X43	X43	X43	X43	X43
11h - 12h	Jeu				
	X43	X43	X43	X43	X43
12h - 13h	France Bleu Midi				
13h - 13h30	Les défis du Professeur Gersal				
13h30 - 14h	Patrimoine				
	X43	X43	X43	X43	X43
14h - 16h30	Cette Année-là				
	X43	X43	X43	X43	X43
16h30 - 19h	France Bleu Vous Rapproche.				
	SPORTS				
	X43	X43	X43	X43	X43
19h - 21h	C'est ma chanson				
21h - 0h	La Compil'				

5.2 | GRILLE

WEEK-END

	SAMEDI	DIMANCHE
6h - 10h	Matinale X43	
10h - 12h30	Matinée (jardin, bricolage, cuisine...) X43	X43
12h30 - 13h	Week-end au féminin	X43
13h - 13h10	La revue de presse internationale	
13h10 - 14h	Le Mag ciné	Le Best of de France Bleu Midi
14h - 16h	On re peint la musique	
16h - 19h	La Compil' du week-end ou Musique en régions*	
19h - 19h30	Stade Bleu	
19h30 - 20h	L'Esprit « Sportive »	Stade Bleu : L'invité de Jacques Vendroux
20h - 21h	Le Mag Ciné <i>rediffusion</i>	Le Best of de France Bleu Midi <i>rediffusion</i>
21h - 22h	Elo, mélodie	
22h - 0h	On re peint la musique <i>rediffusion</i>	

Sur les 43 généralistes de proximité de France Bleu, le sport occupe une place essentielle.

Le vendredi soir et le week-end, priorité à l'actualité sportive locale : football, rugby, basket, hockey sur glace. Au cœur des préoccupations quotidiennes des auditeurs, France Bleu partage la vie des communautés de supporters des équipes de la ville et de la région. Et le lundi soir, France Bleu rassemble les auditeurs pour commenter les résultats du week-end sur la majeure partie des 43 radios locales.

*Musique en régions : place à l'actualité musicale et aux artistes locaux. Du live, encore du live, toujours du live !

9

12 | GRILLE

SEMAINE

7h00 - 9h00	Musique matin <i>Christophe Boursillier</i>
7h00	Journal (10')
8h00	Journal (10')
9h00 - 11h00	Venez quand vous voulez <i>Dmitri Kerschnov</i>
9h00	Journal (10')
11h00	Dépêches Notes par Rodolphe Bruneau-Boulmier
11h00 - 12h30	Le matin des musiciens (lundi) Edouard Fouré-Caut-Fuly (mardi) Arnaud Merin (mercredi) Philippe Cassard (jeudi) Renaud Mechart (vendredi) Jean-Pierre Derrien
12h30 - 13h40	Le Magazine <i>David Esbérin</i>
13h30	Dépêches Notes par Rodolphe Bruneau-Boulmier
13h40 - 14h00	Du côté de chez Pierre <i>Pierre Charvet</i>
14h00 - 16h00	Concert <i>Anne-Charlotte Fémond</i>
16h00	Dépêches Notes par Rodolphe Bruneau-Boulmier
16h00 - 17h00	Horizons chimériques <i>Marc Dumont</i>
16h55	Alla Breve - Anne Montaron
17h00 - 18h00	Changez de disques <i>Emilie Mineri</i>
18h00 - 19h00	Open Jazz <i>Alex Dutilh</i>
18h00	Dépêches Notes par Rodolphe Bruneau-Boulmier
19h00 - 20h00	Les traverses du temps <i>Marcel Quévéré</i>
19h00	Journal (8')
20h00 - 22h30	(lundi) Les lundis de la contemporaine <i>Arnaud Merin et Jean-Pierre Derrien</i> (mardi à vendredi) Le concert du soir
22h25	Alla Breve - Anne Montaron rediffusion
22h30 - 0h00	(lundi) Label Pop <i>Vincent Thévoz</i> (mardi) Un Mardi Idéal <i>Arnaud Bataux</i> (mercredi) Couleurs du monde <i>Françoise Desgranges</i> (jeudi) Cinema Song <i>Thierry Snyasse</i> (vendredi) Jazz Club <i>Yves Anser</i>
0h00 - 1h00	(lundi) Electromanía <i>C. Boursillier, D. Jéssu, C. Zanési</i> (mardi) Jazzistiques <i>Franck Médioni</i> (mercredi) Chemin rêvant <i>Olivier Nahum</i> (jeudi) Tapage nocturne <i>Benoît Leterrier</i> (vendredi) Boudoirs et autres <i>Gérard Passon</i>
1h00	Alla Breve - Anne Montaron rediffusion
1h05 - 2h35	Le Matin des musiciens <i>Rediffusion du jour même</i>
2h35 - 7h00	Les nuits de France Musique

SAMEDI

7h00 - 9h00	Musique matin <i>Dominique Bouvet</i>
7h00	Journal (5')
8h00	Journal (10')
9h00	Journal (7')
9h00 - 11h00	Chiefs d'œuvre et découvertes <i>François Hudry</i>
11h00 - 12h30	Étonnez-moi Benoît <i>Benoît Duteurtre</i>
12h30 - 14h00	Concert Jeunes Interprètes <i>Gaëlle Le Gall</i>
12h30	Journal (7')
14h00 - 16h00	Plaisirs d'amour <i>Frédéric Lodson</i>
16h00 - 17h30	Fabrication maison <i>Dominique Boubal</i>
17h30 - 18h00	30 minutes d'extraite <i>Jérémy Rousseau</i>
18h00 - 19h00	Les greniers de la mémoire <i>Adriane Le Bell</i>
19h00 - 23h00	Soirée Lyrique <i>Judith Chaine</i>
19h00	Journal (8')
23h00 - 1h00	Le Bleu la nuit <i>Xavier Prévost</i>
1h00 - 7h00	Les nuits de France Musique

DIMANCHE

7h00 - 8h00	Leur premier CD <i>Gaëlle Le Gall</i>
8h00 - 10h00	Le Jardin des Dieux <i>François Xavier Szmyczak</i>
8h00	Journal (10')
10h00 - 11h30	On ne badine pas avec le jazz <i>Patrice Bertin et Jérôme Badin</i>
10h00	Journal (5')
11h30 - 12h30	42ème rue <i>Laurent Valère</i>
12h30 - 14h00	Au diable Beauvert <i>Thierry Beauvert</i>
12h30	Journal (7')
14h00 - 16h00	Le Jardin des critiques <i>Benjamin François</i>
16h00 - 18h00	L'Air des lieux <i>Stéphane Grant</i>
18h00 - 21h00	Lettres intimes <i>Stéphane Goldet</i>
18h00	Journal (10')
21h00 - 22h00	Le parti d'en jouer <i>Edouard Fouré-Caut-Fuly</i>
22h00 - 23h00	Voyage en moi majeur <i>Alex Dutilh</i>
23h00 - 0h00	Des nuits noires de monde <i>Laurent Valère</i>
0h00 - 0h40	A l'improviste <i>Anne Montaron</i>
0h40 - 1h00	Alla Breve <i>Anne Montaron</i>
1h00 - 3h00	L'Air des lieux rediffusion <i>Stéphane Grant</i>
3h00 - 7h00	Les nuits de France Musique

CONTACT PRESSE
FRANCE MUSIQUELucie Marsaud
01 56 40 24 12
lucie.marsaud@radiofrance.com

7.1 | GRILLE - SEMAINE

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI		VENDREDI
0h00 - 0h00	Mouv' Party	Mouv' Party	Mouv' Party	Mouv' Party	0h00 - 0h00	Mouv' Party
0h00 - 7h00	1h de bonne heure Vivian Cug'	1h de bonne heure Vivian Cug'	1h de bonne heure Vivian Cug'	1h de bonne heure Vivian Cug'	0h00 - 7h00	1h de bonne heure Vivian Cug'
7h00 - 9h00	Le 7/9 Amaelle Guiton	Le 7/9 Amaelle Guiton	Le 7/9 Amaelle Guiton	Le 7/9 Amaelle Guiton	7h00 - 9h00	Le 7/9 Amaelle Guiton
9h00 - 12h00	Le 9/12 Charline Roux	Le 9/12 Charline Roux	Le 9/12 Charline Roux	Le 9/12 Charline Roux	9h00 - 12h00	Le 9/12 Charline Roux
12h00 - 13h30	Le Midi2 Philippe Dana	Le Midi2 Philippe Dana	Le Midi2 Philippe Dana	Le Midi2 Philippe Dana	12h00 - 13h30	Le Midi2 Philippe Dana
13h30 - 15h00	Allo la Planète Eric Lange	Allo la Planète Eric Lange	Allo la Planète Eric Lange	Allo la Planète Eric Lange	13h30 - 15h00	Allo la Planète Eric Lange
15h00 - 17h00	Rodeo sur le Mouv' Christophe Crénel	Rodeo sur le Mouv' Christophe Crénel	Rodeo sur le Mouv' Christophe Crénel	Rodeo sur le Mouv' Christophe Crénel	15h00 - 17h00	Rodeo sur le Mouv' Christophe Crénel
17h00 - 18h00	Plan B... pour Bonnaud Frédéric Bonnaud	Plan B... pour Bonnaud Frédéric Bonnaud	Plan B... pour Bonnaud Frédéric Bonnaud	Plan B... pour Bonnaud Frédéric Bonnaud	17h00 - 18h00	Plan B... pour Bonnaud Frédéric Bonnaud
18h00 - 19h30	La République du Mouv' Benoît Bouscarel	La République du Mouv' Benoît Bouscarel	La République du Mouv' Benoît Bouscarel	La République du Mouv' Benoît Bouscarel	18h00 - 19h00	Cisse sport Sylvère-Henry Cissé
18h30 - 19h30	La Morinade Daniel Morin et Giulia Foïs	La Morinade Daniel Morin et Giulia Foïs	La Morinade Daniel Morin et Giulia Foïs	La Morinade Daniel Morin et Giulia Foïs	19h00 - 20h00	Glory Box Nico Prat
19h30 - 20h30	FrancoSonik François Saltiel	FrancoSonik François Saltiel	FrancoSonik François Saltiel	FrancoSonik François Saltiel	20h00 - 22h00	La TweetListe Emilie Mazoyer
20h30 - 22h00	#LeMouv' Emilie Mazoyer	#LeMouv' Emilie Mazoyer	#LeMouv' Emilie Mazoyer	#LeMouv' Emilie Mazoyer		
22h00 - 0h00	Laura Leishman Project Laura Leishman	Laura Leishman Project Laura Leishman	Laura Leishman Project Laura Leishman	Laura Leishman Project Laura Leishman	22h00 - 0h00	Laura Leishman Project Laura Leishman
0h00 - 1h00	Mouv' Party	Mouv' Party	Mouv' Party	Mouv' Party	0h00 - 1h00	Glitch sur le Mouv' Ariën Landjuter



SERVICE DE PRESSE
LE MOUV'

Julianne Clamens
01 56 40 14 78
julianne.clamens@radiofrance.com



7.2 | GRILLE - WEEKEND

SAMEDI		DIMANCHE	
06h00 - 7h00	Mouv' Party	06h00 - 7h00	Mouv' Party
7h00 - 9h00	le 7/9 du week-end Nicolas Brousse	7h00 - 9h00	le 7/9 du week-end Nicolas Brousse
9h00 - 10h00	La Gold Liste Nico Prat	9h00 - 10h00	La Gold Liste Nico Prat
10h00 - 11h00	Le Pitch de Jean Matthieu Pernin Jean-Matthieu Pernin	10h00 - 11h00	Soul Sunday Francis Viel
11h00 - 12h00	Comédie Avenue Gaudéric & Ilan Malka	11h00 - 12h00	La Mornade (Best of) Danjel Morin et Giulia Fois
12h00 - 14h00	La Collection Privée Olivier Cachin et Sandrine Vendel	12h00 - 14h00	La Collection Privée Olivier Cachin et Sandrine Vendel
14h00 - 16h00	L'Appel du Mouv' Sandrine Vendel	14h00 - 17h00	L'Appel du Mouv' Sandrine Vendel
16h00 - 18h30	Clash les Classiques Yaya Moore	17h00 - 18h00	World Tour Hervé Riesen
18h30 - 17h00	L'Appel du Mouv' Sandrine Vendel	18h00 - 19h00	Mélomanie (Redif) Jackie Berroyer
17h00 - 18h00	Saison 1 Episode 1 Pierre Langlais	19h00 - 20h00	Allo la Planète (Best of) Eric Lange
18h00 - 19h00	Mélomanie Jackie Berroyer	20h00 - 21h00	Tu le sais... (Redif) Akhenaton
19h00 - 20h00	Magasin Central Pierre Sankowski	21h00 - 22h00	It is what it is (Redif) Laurent Garnier
20h00 - 21h00	Tu le sais... Akhenaton	22h00 - 06h00	Les Cautionneurs (Redif) La Caution
21h00 - 22h00	It is what it is Laurent Garnier	06h00 - 1h00	LLP l'essentiel Laura Leishman
22h00 - 06h00	Les Cautionneurs La Caution	06h00 - 1h00	Mouv'stic Jules-Édouard Moustic



SERVICE DE PRESSE
LE MOUV'

Julianne Clamens
01 56 40 14 76
julianne.clamens@radiofrance.com



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil supérieur de l'audiovisuel

**Décision n° 2011- 1253 du 13 décembre 2011 du Conseil supérieur de l'audiovisuel
définissant les modalités de programmation du temps d'émission accordé pour
l'année 2012 aux organisations syndicales et professionnelles représentatives à
l'échelle nationale**

NOR : CSA

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel,

Vu la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée relative à la liberté de communication, notamment son article 55 ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

Art. 1^{er}. - La société nationale de programmes France Télévisions, pour ce qui concerne les services France 2, France 3 et France 5, et la société Radio France, pour ce qui concerne le service France Inter, assurent, à compter du 18 juin 2012, la programmation et la diffusion des émissions consacrées à l'expression directe des organisations syndicales et professionnelles représentatives à l'échelle nationale, dans les conditions fixées par la présente décision.

Art. 2. - Un temps d'antenne global de huit heures quatorze minutes, réparti entre France 2, France 3 et France 5, est attribué aux organisations syndicales et professionnelles représentatives à l'échelle nationale mentionnées à l'annexe 1.

Les émissions programmées en télévision sont de deux types :

- des émissions d'une durée de deux minutes ;
- des émissions d'une durée de quatre minutes (pour France 2 et France 5) et cinq minutes (pour France 3).

Les émissions de deux minutes sont programmées :

- sur France 2, le mardi vers 13 h 50 ;
- sur France 3, le samedi vers 17 h 00 ;
- sur France 5, le vendredi vers 22 h30.

Elles sont diffusées, sauf décision contraire et motivée du Conseil, dans la même semaine.

Les émissions de quatre minutes et de cinq minutes sont programmées :

- sur France 2, dans la nuit du lundi au mardi vers 0 h 30 ;
- sur France 3, le dimanche vers 11 h 30 ;
- sur France 5, le jeudi vers 08 h 50.

Art. 3. - Un temps d'antenne global de deux heures dix minutes est attribué sur France Inter aux organisations syndicales et professionnelles représentatives au niveau national mentionnées à l'annexe 1.

Les émissions de radio sont d'une durée de cinq minutes. Elles sont programmées le samedi vers 19 h 55, avant le bulletin d'information de 20 heures.

Art. 4. - Les temps d'antenne définis aux articles 2 et 3 sont attribués à chacune des organisations syndicales et professionnelles conformément à la répartition précisée par l'annexe 1.

Art. 5. - Chaque attributaire d'un temps d'émission est responsable de la conception et de la réalisation de son émission.

Il s'engage à respecter la législation et la réglementation applicables, notamment les dispositions qui concernent l'ordre public et la protection des personnes.

Toute forme de communication publicitaire ou promotionnelle est interdite dans ces émissions.

Art. 6. - Les émissions d'expression directe peuvent être réalisées :

1. Soit par les sociétés France Télévisions et Radio France ;
2. Soit par toute entreprise choisie par l'attributaire. Celui-ci s'engage à respecter les normes techniques définies et communiquées par les sociétés France Télévisions et Radio France.

Les enregistrements des émissions doivent être remis aux sociétés France Télévisions et Radio France au moins soixante-douze heures avant la date prévue pour la diffusion de l'émission.

Art. 7. - La société France Télévisions assure l'accès, par sous-titrage ou langue des signes, des personnes sourdes ou malentendantes aux émissions programmées.

Les émissions programmées sur France 2, France 3 et France 5 sont mises à la disposition du public dans l'offre de télévision de rattrapage de la société France Télévisions pour une période minimale de sept jours à compter de leur première diffusion à l'antenne.

La société Radio France met à la disposition du public sur son site internet les émissions programmées sur France Inter.

Art. 8. - Les présidents des sociétés France Télévisions et Radio France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 décembre 2011.

Pour le Conseil supérieur de l'audiovisuel

Le Président,

M. BOYON

ANNEXE I

Organisations syndicales et professionnelles représentatives au niveau national bénéficiaires des émissions d'expression directe en 2011

Confédération française démocratique du travail (CFDT)

- 2 émissions de deux minutes sur France 2.
- 2 émissions de deux minutes sur France 3.
- 2 émissions de deux minutes sur France 5.
- 2 émissions de quatre minutes sur France 2.
- 2 émissions de cinq minutes sur France 3.
- 2 émissions de quatre minutes sur France 5.
- 2 émissions de cinq minutes sur France Inter.

Confédération française de l'encadrement (CGC)

- 2 émissions de deux minutes sur France 2.
- 2 émissions de deux minutes sur France 3.
- 2 émissions de deux minutes sur France 5.
- 2 émissions de quatre minutes sur France 2.
- 2 émissions de cinq minutes sur France 3.
- 2 émissions de quatre minutes sur France 5.
- 2 émissions de cinq minutes sur France Inter.

Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)

- 2 émissions de deux minutes sur France 2.
- 2 émissions de deux minutes sur France 3.
- 2 émissions de deux minutes sur France 5.
- 2 émissions de quatre minutes sur France 2.
- 2 émissions de cinq minutes sur France 3.
- 2 émissions de quatre minutes sur France 5.
- 2 émissions de cinq minutes sur France Inter.

Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME)

- 2 émissions de deux minutes sur France 2.
- 2 émissions de deux minutes sur France 3.
- 2 émissions de deux minutes sur France 5.
- 2 émissions de quatre minutes sur France 2.
- 2 émissions de cinq minutes sur France 3.
- 2 émissions de quatre minutes sur France 5.
- 2 émissions de cinq minutes sur France Inter.

Confédération générale du travail (CGT)

- 2 émissions de deux minutes sur France 2.
- 2 émissions de deux minutes sur France 3.
- 2 émissions de deux minutes sur France 5.
- 2 émissions de quatre minutes sur France 2.
- 2 émissions de cinq minutes sur France 3.
- 2 émissions de quatre minutes sur France 5.
- 2 émissions de cinq minutes sur France Inter.

Confédération générale du travail - Force ouvrière (CGT-FO)

- 2 émissions de deux minutes sur France 2.
- 2 émissions de deux minutes sur France 3.
- 2 émissions de deux minutes sur France 5.
- 2 émissions de quatre minutes sur France 2.
- 2 émissions de cinq minutes sur France 3.
- 2 émissions de quatre minutes sur France 5.
- 2 émissions de cinq minutes sur France Inter.

Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA)

- 2 émissions de deux minutes sur France 2.
- 2 émissions de deux minutes sur France 3.
- 2 émissions de deux minutes sur France 5.
- 2 émissions de quatre minutes sur France 2.
- 2 émissions de cinq minutes sur France 3.
- 2 émissions de quatre minutes sur France 5.
- 2 émissions de cinq minutes sur France Inter.

Fédération syndicale unitaire (FSU)

2 émissions de deux minutes sur France 2.
2 émissions de deux minutes sur France 3.
2 émissions de deux minutes sur France 5.
2 émissions de quatre minutes sur France 2.
2 émissions de cinq minutes sur France 3.
2 émissions de quatre minutes sur France 5.
2 émissions de cinq minutes sur France Inter.

Mouvement des entreprises de France (MEDEF)

2 émissions de deux minutes sur France 2.
2 émissions de deux minutes sur France 3.
2 émissions de deux minutes sur France 5.
2 émissions de quatre minutes sur France 2.
2 émissions de cinq minutes sur France 3.
2 émissions de quatre minutes sur France 5.
2 émissions de cinq minutes sur France Inter.

Union nationale des associations des professions libérales (UNAPL)

2 émissions de deux minutes sur France 2.
2 émissions de deux minutes sur France 3.
2 émissions de deux minutes sur France 5.
2 émissions de quatre minutes sur France 2.
2 émissions de cinq minutes sur France 3.
2 émissions de quatre minutes sur France 5.
2 émissions de cinq minutes sur France Inter.

Union nationale des syndicats autonomes (UNSA)

2 émissions de deux minutes sur France 2.
2 émissions de deux minutes sur France 3.
2 émissions de deux minutes sur France 5.
2 émissions de quatre minutes sur France 2.
2 émissions de cinq minutes sur France 3.
2 émissions de quatre minutes sur France 5.
2 émissions de cinq minutes sur France Inter.

Union professionnelle artisanale (UPA)

- 2 émissions de deux minutes sur France 2.
- 2 émissions de deux minutes sur France 3.
- 2 émissions de deux minutes sur France 5.
- 2 émissions de quatre minutes sur France 2.
- 2 émissions de cinq minutes sur France 3.
- 2 émissions de quatre minutes sur France 5.
- 2 émissions de cinq minutes sur France Inter.

Union Syndicale Solidaires

- 2 émissions de deux minutes sur France 2.
- 2 émissions de deux minutes sur France 3.
- 2 émissions de deux minutes sur France 5.
- 2 émissions de quatre minutes sur France 2.
- 2 émissions de cinq minutes sur France 3.
- 2 émissions de quatre minutes sur France 5.
- 2 émissions de cinq minutes sur France Inter.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil supérieur de l'audiovisuel

Décision n° 2012- 672 du 18 septembre 2012 du Conseil supérieur de l'audiovisuel fixant les conditions de programmation et de diffusion des temps d'émission accordés pour l'année 2012 aux formations politiques représentées par un groupe dans l'une ou l'autre des assemblées du Parlement

NOR : CSA

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel,

Vu la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée relative à la liberté de communication, notamment son article 55 ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

Art. 1^{er}. - La société nationale de programme France Télévisions, pour ce qui concerne les services France 2, France 3 et France 5, et la société Radio France, pour ce qui concerne le service France Inter, assurent, à compter du 28 septembre 2012, dans les conditions fixées par la présente décision, la programmation et la diffusion des émissions consacrées à l'expression directe des formations politiques représentées par un groupe dans l'une ou l'autre des assemblées du Parlement.

Art. 2. - Un temps d'antenne global d'une heure trente-cinq minutes, réparti entre France 2, France 3 et France 5, est attribué aux formations politiques, mentionnées en annexe, représentées par un groupe dans l'une ou l'autre des assemblées du Parlement.

Les émissions programmées sont de deux types :

- des émissions d'une durée de deux minutes ;
- des émissions d'une durée de quatre minutes (pour France 2 et France 5) et cinq minutes (pour France 3).

Les émissions de deux minutes sont programmées :

- sur France 2, le mardi vers 13 h 50 et le mercredi vers 23 h 55 ;

- sur France 3, le samedi vers 11 h 15 et le samedi vers 17 h 00 ;
- sur France 5, le mardi vers 22 h 30 et le vendredi vers 22 h 30.

Elles sont diffusées, sauf décision contraire et motivée du Conseil, dans la même semaine.

Les émissions de quatre minutes et de cinq minutes sont programmées :

- sur France 2, dans le mardi vers 0 h 30 et le mercredi vers 23 h 55 ;
- sur France 3, le samedi vers 11 h 15 et le dimanche vers 11 h 30 ;
- sur France 5, le mardi vers 22 h 30 et le jeudi vers 8 h 50.

Art. 3. - Un temps d'antenne global de vingt-cinq minutes est attribué sur France Inter aux formations politiques représentées par un groupe dans l'une ou l'autre des assemblées du Parlement mentionnées en annexe.

Les émissions sont d'une durée de cinq minutes. Elles sont programmées le vendredi vers 20 h 55 et le samedi vers 19 h 55.

Art. 4. - Les temps d'antenne définis aux articles 2 et 3 sont attribués à chacune des formations politiques conformément à la répartition déterminée en annexe.

Art. 5. - Chaque formation attributaire d'un temps d'émission est responsable de la conception et de la réalisation de son émission.

Elle s'engage à respecter la législation et la réglementation applicables, notamment les dispositions qui concernent l'ordre public et la protection des personnes.

Toute forme de communication publicitaire ou promotionnelle est interdite dans ces émissions.

Art. 6. - Les émissions d'expression directe peuvent être réalisées :

1. Soit par les sociétés France Télévisions et Radio France ;
2. Soit par toute entreprise choisie par la formation attributaire. Celle-ci s'engage à respecter les normes techniques définies et communiquées par les sociétés France Télévisions et Radio France.

Les enregistrements des émissions doivent être remis aux sociétés France Télévisions et Radio France au moins soixante-douze heures avant la date prévue pour la diffusion.

Art. 7. - La société France Télévisions assure, par sous-titrage ou langue des signes, l'accès des personnes sourdes ou malentendantes aux émissions programmées.

Les émissions programmées sur France 2, France 3 et France 5 sont mises à la disposition du public dans l'offre de télévision de rattrapage de la société France Télévisions pendant une période minimale de sept jours à compter de leur première diffusion à l'antenne.

La société Radio France met à la disposition du public sur son site internet les émissions programmées sur France Inter.

Art. 8. - Les présidents des sociétés France Télévisions et Radio France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 septembre 2012.

Pour le Conseil supérieur de l'audiovisuel

Le Président,

M. BOYON

ANNEXE

Formations politiques représentées par un groupe dans l'une ou l'autre des assemblées du Parlement bénéficiaires des émissions d'expression directe en 2012

Europe Ecologie-Les Verts

- 1 émission de deux minutes sur France 2.
- 1 émission de deux minutes sur France 3.
- 1 émission de deux minutes sur France 5.
- 1 émission de quatre minutes sur France 2.
- 1 émission de cinq minutes sur France 3.
- 1 émission de quatre minutes sur France 5.
- 1 émission de cinq minutes sur France Inter.

Parti communiste français

- 1 émission de deux minutes sur France 2.
- 1 émission de deux minutes sur France 3.
- 1 émission de deux minutes sur France 5.
- 1 émission de quatre minutes sur France 2.
- 1 émission de cinq minutes sur France 3.
- 1 émission de quatre minutes sur France 5.
- 1 émission de cinq minutes sur France Inter.

Parti radical de gauche

- 1 émission de deux minutes sur France 2.
- 1 émission de deux minutes sur France 3.
- 1 émission de deux minutes sur France 5.
- 1 émission de quatre minutes sur France 2.
- 1 émission de cinq minutes sur France 3.
- 1 émission de quatre minutes sur France 5.
- 1 émission de cinq minutes sur France Inter.

Parti socialiste

- 1 émission de deux minutes sur France 2.
- 1 émission de deux minutes sur France 3.
- 1 émission de deux minutes sur France 5.
- 1 émission de quatre minutes sur France 2.

- 1 émission de cinq minutes sur France 3.
- 1 émission de quatre minutes sur France 5.
- 1 émission de cinq minutes sur France Inter.

Union pour un mouvement populaire

- 1 émission de deux minutes sur France 2.
- 1 émission de deux minutes sur France 3.
- 1 émission de deux minutes sur France 5.
- 1 émission de quatre minutes sur France 2.
- 1 émission de cinq minutes sur France 3.
- 1 émission de quatre minutes sur France 5.
- 1 émission de cinq minutes sur France Inter.

Commission nationale de la communication et des libertés

Décision n° 88-41 du 4 février 1988 relative aux règles de parrainage applicables à la société nationale de programme Radio France

NOR: CCLX8801041S

La Commission nationale de la communication et des libertés,
Vu la loi n° 26-1067 du 20 septembre 1986 modifiée relative à la liberté de communication, notamment son article 48 ;
Vu la loi n° 87-582 du 30 juillet 1987 portant diverses mesures d'ordre social, notamment son article 97 ;
Vu le décret du 13 novembre 1987 portant approbation des cahiers des missions et des charges de la société Radio France et de l'Institut national de l'audiovisuel ;
Vu la décision n° 87-30 du 17 avril 1987 relative à l'exercice des compétences de la Commission nationale de la communication et des libertés en ce qui concerne les émissions publicitaires diffusées ou distribuées par les sociétés nationales de programme et par les titulaires d'autorisation de services de télévision ;
Considérant que la commission est favorable à l'introduction du parrainage dans les programmes radiodiffusés et à son utilisation harmonieuse ;
Considérant les formes que le parrainage imprime ou a déjà empruntées et les confusions qui pourraient en résulter avec les messages publicitaires pour les auditeurs ;
Considérant que la présence des entreprises au sein des émissions parrainées ne doit pas tendre à transformer celles-ci en un simple outil de promotion commerciale,

Décide :

- Art. 1^{er}. - Pour promouvoir leur image, leurs activités ou leurs réalisations, les entreprises publiques ou privées peuvent participer au financement, en espèces ou par apports en nature, d'émissions de la société nationale de programme Radio France, moyennant la possibilité d'y être mentionnées dans les conditions prévues ci-dessous, et sous réserve qu'elles n'interdisent pas dans le contenu de l'émission ou dans les conditions de sa programmation.
- Art. 2. - Sous réserve des interdictions législatives, le parrainage est ouvert aux entreprises ressortissant à tous les secteurs de la vie économique.
- Art. 3. - Les journaux, les émissions d'information et les rubriques qui leur sont intégrées ainsi que les chroniques d'opinion ne peuvent être parrainés. Cette interdiction ne s'applique toutefois pas aux émissions consacrées au sport ni aux émissions dites de service, dès lors qu'elles ne constituent pas des rubriques intégrées dans les journaux radiodiffusés ou les émissions d'information.
Sous réserve de l'alinéa précédent, peuvent être parrainées les émissions dont le conseil d'administration de la société nationale de programme Radio France aura décidé, sous le contrôle de la C.N.C.L., qu'elles correspondent à ses missions en matière éducative, culturelle et sociale.
- Art. 4. - Les émissions parrainées doivent être clairement annoncées comme telles.
- Art. 5. - L'entreprise qui parraine une émission peut être mentionnée par son nom ou celui de son secteur principal d'activité, par la dénomination ou le raison sociale.

Art. 6. - Les sigles distinctifs associés au nom, à la dénomination ou à la raison sociale de l'entreprise sont le sigle et l'identification sonore.

Lorsque le parrainage est destiné à financer une émission comportant un ou des jeux ou concours, les produits ou services de l'entreprise qui parraine cette émission ne peuvent être remis aux participants.

Art. 7. - La présence de l'entreprise qui parraine une émission n'est ponctuellement possible, au cours de celle-ci, que dans la seule mesure où elle consiste à rappeler la contribution apportée par l'entreprise. Elle doit demeurer étrangère à la conception, au déroulement et au contenu de l'émission.

Art. 8. - La présentation du nom, de la dénomination, de la raison sociale de l'entreprise ainsi que des sigles distinctifs qui leur sont associés ne doit pas être accompagnée de citations de nature argumentaire.

Art. 9. - La générique, le tonal et les bandes-annonces ont pour objet premier la présentation de l'émission parrainée.

Art. 10. - La présentation du parrainat dans le générique, le tonal ou les bandes-annonces est soumise au contrôle du comité de la communication publicitaire radiodiffusée et télévisée institué par la décision du 17 avril 1987 susvisée pour permettre à ce dernier de veiller au respect des articles 4, 8 et 9 de la présente décision.

Art. 11. - La présente décision sera publiée au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 4 février 1988.

Pour la Commission nationale de la communication et des libertés :
Le président,
G. DE BROGLIE

RELATIONS DE LA SOCIETE RADIO FRANCE AVEC L'INA
ANNEE 2012

- Dispositions relatives à la conservation et à la numérisation des archives (art. 63 à 89)

Le groupe de travail constitué par Radio France et l'Institut National de l'Audiovisuel, chargé de procéder à l'inventaire des émissions et d'examiner le suivi de leur dépôt, s'est réuni deux fois en 2012, au sujet de la grille d'été 2012 puis de la grille 2012-2013. Il a appliqué les directives du comité de conservation des archives audiovisuelles en ce qui concerne les critères de sélection des émissions. L'utilisation des listes de diffusion réalisées par la magnétothèque permet au groupe de travail de dégager, à la faveur de ses prises de décisions, le motif de conservation ou non de chacune des émissions diffusées sur les différentes antennes de Radio France. Une troisième réunion de travail a permis de revoir les différents niveaux de traitement documentaire associés aux émissions par l'Inathèque et la Documentation sonore de Radio France, ce afin d'optimiser leur description.

Radio France transfère à l'INA sous forme de fichiers sonores le "simultané" de ses émissions afin de répondre à l'obligation légale de « montée des fonds » à usage professionnel. Leur nombre atteint cette année le chiffre de 24 845, dont 2 811 pour France Culture, 18 007 pour France Inter, 3 038 pour France Musique et 989 pour France Bleu. Ces chiffres sont en progression par rapport à 2011 avec + 4 140 émissions transférées.

Pour le dépôt légal, parallèlement aux copies sur CD que réalise l'Inathèque à partir des émissions captées par liaisons hertziennes numériques depuis l'émetteur de Romainville, Radio France transmet automatiquement, chaque semaine, les données saisies par les chaînes dans le système informatique d'aide à la programmation, ainsi que les documents d'accompagnement des émissions (conducteurs, grilles de programmes, scripts...).

Les services de la Documentation complètent ces informations en communiquant les notices documentaires issues de la base informatique "Edison" à l'Inathèque, qui intègre les données de Radio France directement dans sa propre base documentaire. En 2012, les 30 documentalistes de la documentation sonore de Radio France (26 ETP) ont ainsi réalisé le cataloguage de 18 570 émissions, représentant 9 992 heures de programmes. Ce travail permet à la Thèque Média de l'INA, qui récupère ensuite l'ensemble des données alimentant la base de l'Inathèque, d'effectuer des recherches approfondies à la demande des chaînes qui souhaitent exploiter des archives sonores sous forme d'intégrales ou d'extraits.

En effet, les chaînes de Radio France utilisent régulièrement les œuvres et les documents sonores du service public de la Radio dont la propriété est dévolue pour partie à l'Institut National de l'Audiovisuel, en particulier France Culture, France Inter et France Musique.

Sur France Culture, le programme « Les Nuits de France Culture » est composé partiellement d'archives, sa vocation étant de mettre en valeur le patrimoine radiophonique. Sur la même chaîne, « Un autre jour est possible », « Concordance des temps », « La Nouvelle fabrique de l'histoire », « Une vie, une œuvre », « La Marche des sciences », « Hors champs », « Les Grandes traversées » (série d'été), « L'Atelier de la création », « Pas la peine de crier », « Sur les docks », recourent le plus souvent à des archives.

Sur France Inter, les émissions utilisant régulièrement des archives sont « Les Femmes toute une histoire », « Ouvert la nuit », « A portée de voix » (série d'été), « Le Pont de l'été » (série d'été), « Là-bas si j'y suis », « Ça peut pas faire de mal », « Downtown », « L'Humeur vagabonde », « Interception », « Comme on nous parle », « Quand la musique donne ».

Pour ce qui est de France Musique, on peut citer « Les Greniers de la mémoire », « Etonnez-moi Benoît », « Le Matin des musiciens », « Cinéma song », « Au diable Beauvert », « Un jour un été » (série d'été), « Fabrication maison ». De plus, France Musique rediffuse de nombreux concerts, notamment pour « Le Concert du soir ».

Enfin, les sites internet des chaînes sont de plus en plus demandeurs d'archives pour illustrer des dossiers spéciaux en ligne, de même que la Direction des nouveaux médias de Radio France pour des applications ponctuelles, en particulier « marseillesons.fr », préparée fin 2012 dans la perspective de Marseille-Provence 2013.

- Dispositions relatives à la formation professionnelle (art. 90)

En 2012, Radio France a fait appel à l'INA pour la formation professionnelle de ses collaborateurs dans les domaines de l'exploitation des équipements techniques de production.

Les actions les plus significatives ont été :

Intitulé	Total
Prise de son jazz et variétés	36 000
Traitement de la voix dans la chaîne de production et de diffusion	32 000
Captation et diffusion de vidéo sur internet	15 330
Exploiter les technologies binaurales	12 500
Se perfectionner aux effets spéciaux dynamiques et temporels	12 250
Maîtriser la production musicale en variété	11 850
Perfectionnement mixage	9 626
Maîtriser la norme de Loudness EBU R128 et son exploitation	9 450
La sonorisation de concert	7 800
Comprendre les technologies réseaux pour la sonorisation	7 600
Couleurs France Bleu	7 100
Exploiter des régies audio HF	6 800
Smaart : maîtriser les logiciels pour la mesure en sonorisation	6 000
Formats vidéo pour les techniciens radio	5 811
Monter sur Final Cut	5 600

L'ensemble des stages organisés dans le cadre du plan de formation a concerné 129 stagiaires, pour un montant global de 227,8 k€ représentant les frais d'inscription.

A l'initiative de Radio France, la Commission Nationale de l'Emploi et de la Formation de l'Audiovisuel a validé un projet de Certificat de qualification Professionnelle (CQP) d'animateur/animatrice radio organisé. A l'issue d'un appel d'offre, l'INA a été retenu pour une première formation en alternance organisée sur l'année scolaire 2011-2012. Comme en 2011, Radio France a accueilli 4 participants à cette formation au sein du réseau France Bleu sous contrat de professionnalisation. Le financement de cette opération est pris en charge par l'AFDAS (organisme collecteur des fonds de la formation pour l'audiovisuel).

Radio France a accueilli en contrat d'apprentissage 3 étudiants en BTS son. Cette filière de formation de formation en alternance est soutenue depuis 2006, année de sa création. Cette opération est financée sur la taxe d'apprentissage de l'entreprise.

Les frais d'inscription pour le CQP d'animateur radio et le BTS son viennent s'ajouter aux commandes effectuées dans le cadre du plan de formation.

**PROGRAMMES DE RADIO FRANCE MIS A DISPOSITION DES ANTENNES DU RESEAU
RFO- ANNEE 2012**

1 - Nouvelle Calédonie NC 1^{ère}

France Inter

Pas de reprise

France Info

- la chronique « Nouveau monde » a été diffusée du lundi au vendredi à 5h50 / 8h05 / 11h40 ;
- chronique « Savoir être » diffusée le samedi 8h50 et 10h50 ;
- chronique « Initiative » diffusée le samedi à 10h05 ;
- chronique « L'environnement » diffusée à 10h30 ;
- les flashes ont été diffusés du lundi au vendredi à 5h03 ;
- les journaux sont diffusés du lundi au vendredi à 6h30 / 9h / 19h ;
- le week end à 6h30 / 7h30 / 8h30 / 19h;
- la « revue de presse » est diffusée à 17h45.

2 – Polynésie 1^{ère}

En Polynésie, France Inter est diffusé de 19h30 à 4h00 du lundi au jeudi, de 22h00 à 04h00 les vendredis et samedis et de 20h30 à 04h00 le dimanche.

Les journaux de France Inter sont proposés à 04h00 et à 14h00 en semaine et à 04h00, 05h00, 09h00, 13h00, 14h00, 15h00, 16h00 et 17h00 le week-end.

Les journaux de France Info sont pour leur part diffusés en semaine en léger différé à la suite de nos propres éditions à 05h05, 06h10, 07h10 et 08h05 et en direct à 09h00, 10h00, 11h00, 14h00, 15h00 et 18h00.

Reprise des programmes de Radio France :

- « La Marche de l'histoire » (France Inter) ;
- « Le jeu des 1000 Euros » (France Inter) ;
- « La Revue de presse » (France Info) ;
- le samedi soirées football de (France Info) ;

- « Il était une mauvaise foi » (France Info) ;
- « Tout comprendre » (France Info) ;
- « Le droit d'info » (France Info) ;
- « La pratique de l'auto » (France Info) ;
- « A première vue » (France Info) ;
- « Question d'éducation » (France Info) ;
- « Le livre du jour » (France Info) ;
- « Génération 80 » (Ateliers radio France) ;
- « La scandaleuse histoire du rock » (Ateliers radio France).

3 – Martinique 1^{ère}

La station propose des flashs d'information de France Info et France Inter tout au long de la journée.

Du lundi au vendredi :

- Flashs France Inter à 4h – 9h – 10h – 11h - 15h – 19h – 20h – 21h – 23h ;
- diffusion de France Inter en continu de minuit à 4h du matin ;
- revue de presse de France Inter à 6h20 ;
- journaux de France Info à...5h30 – 7h30 – 13h20 - 14h – 18h30 ;
- France Info express à 6h30 - 12h.

Le samedi :

- journal France Info à5h30 – 6h30 – 7h30 – 14h – 18h30 ;
- France Inter à ... 5h -9h – 10h – 11h – 15h – 19h – 20h – 22h.

Le dimanche :

- journal France Info à5h30 – 6h30 – 7h30 – 14h – 18h30 ;
- France Inter à ... 5h - 9h – 15h – 19h – 20h – 21h ;
- diffusion d'une heure de musique classique de France Inter le dimanche de 21h à 22h ;
- diffusion de France Inter de 22h à 4h du matin.

Radio Martinique diffuse France Inter stéréo en continu sur un second canal.

4 – Mayotte 1^{ère}

- diffusion ponctuelle de certaines émissions événementielles de France Info ou de France Inter (Interventions du chef de l'Etat, soirées électorales, rencontres sportives, etc.) ;
- diffusion en 2012 de plusieurs séries produites par les Ateliers de Radio France ;
- diffusion en 2012 de plusieurs séries produites par France Info.

France Inter dispose également d'un canal de diffusion en continu.

5 - Saint Pierre et Miquelon 1^{ère}

Diffusion des journaux de France Info du lundi au vendredi à 6h, 7h, 8h, 11h, 12h, 13h, 16h, 17h, 19h, 20h et 21h)

Diffusion des journaux de France Inter du lundi au vendredi à 9h et 15h

Chroniques et émissions de France Inter (semaine) :

- Esprit critique ;
- L'actu des autres ;
- Cartier libre ;
- Chroniques humour (Guillon, Morel, Porte, Morin) ;
- Le journal du comte de Bourderbala ;
- Revue de presse (diffusion : 7h30) ;
- Service public (jusqu'à fin juin 2010) ;
- Le fou du roi (jusqu'à fin juin 2010) ;
- Le gimmick de F. Pommier ;
- La balade des kids ;
- Ca suffit A. De. Pengern.

Journaux France Info le samedi (7h, 8h, 10h, 11h, 12h, 14h, 17h, 18h, 19h, 20h, 21h).

Diffusion ponctuelle de certaines émissions événementielles de France Info (Interventions du chef de l'état, soirées électorales, événements sportifs).

SPM 1^{ère} diffuse sur un second canal France Inter en continu.

6 – Réunion 1^{ère}

Les journaux ou les flashes de France Info sont diffusés tous les jours en heure locale :

- en semaine à : 5h30, 8h30, 10h00, 12h30, 13h00, 14h00, 15h00, 16h00, 20h00 ;
- le week-end à : 5h00 (le samedi uniquement), 06h30, 07h30, 9h00, 10h00, 12h30 (dimanche uniquement), 13h00, 14h00, 15h00, 16h00.

Par ailleurs, Réunion 1^{ère} diffuse France Culture sur un canal dédié à Saint-Denis en direct et en continu.

7 - Guyane 1^{ère}

Diffusion quotidienne des journaux et flashs de France Info à 5h30, 6h30, 7h30, 11h, 12h, 14h, 15h, 16h, 17h, 19h, 20h, 21h et 22h.

Radio Guyane 1^{ère} diffuse également la chronique suivante de France Info : «Nouveau monde » (quotidienne) à 17h15.

Le samedi, diffusion du multiplex de France Inter de 15H à 17H.

Le dimanche, diffusion d'une heure de musique classique avec France Musique entre 15h et 16h.

Radio Guyane 1^{ère} diffuse France Inter stéréo en continu sur un deuxième canal.

8 - Wallis et Futuna 1^{ère}

La grille de Wallis et Futuna 1^{ère} 2012 a inscrit en semaine 6 flashs/journaux de France-Info, soit 30 journaux, et 11 journaux de France-Info le week-end,.

Elle diffuse également le « jeu des 1000 euros » du mardi au vendredi et la « marche de l'histoire » tous les mercredis à 13h10.

Diffusion également d'Intersports.

9 – Guadeloupe 1^{ère}

Guadeloupe 1^{ère} diffuse les flashs de France Info à 6h35, 7h35, 14h, 17h et 18h15, ainsi qu'en matinale "La revue de presse de France Info " à 5h10. La chronique d'Emmanuel Cuny "Tout info, tout éco" est à l'antenne à 7h35.

Guadeloupe 1^{ère} diffuse également des journaux et des flashs de France Inter à 9h, 10h, 11h, 15h, 16h, 21h, 22h, et 23h, ainsi que l'édito politique de Thomas Legrand à 7h35.

Guadeloupe 1^{ère} diffuse en direct France Inter en stéréo tous les jours de minuit à 4h59.

Par ailleurs, Guadeloupe 1^{ère} diffuse France Inter en continu sur un deuxième canal dédié.